



Maghreb Canada Express

BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE?

Contactez-nous pour :

- Obtenir une pré-qualification
- Acheter avec 0\$ comptant*
- Renouveler votre hypothèque
- Refinancer votre hypothèque
- Consulider vos dettes

TAUX PRÉFÉRÉNTIELS

Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque.

* Certaines conditions s'appliquent
** Hypothèques résidentielles

Badre Izouggaghien & inc

Agent immobilier affilié
Conseiller en financement hypothécaire



Cell.: (514) 991-7738 (577) 775-3324
Courriel : izouggaghien.b@intelligencehypothecaire.ca

SALAM SALAM

ABDEL SALEM EL WENHALLI PREND SOIN DE VOTRE VOITURE

- Diagnostic Auto & Mécanique Générale
- Electronique Diagnostics, Complete Car Care
- Entretien complet de votre véhicule;
- Européennes, Japonaises, Américaines.

1448, Rue Soucy, Loc. 4, St-Hubert (Qc), J4Z 1A3
Tel: 438-439-8884, Cell: 514-632-4323, Fax: 438-462-8822

SAFA VOYAGES

1400, Avenue West, suite 245, Montral (Qc) H4N 1C9

Toutes destinations. Réservations garanties. Services de voyages. Services touristiques.

Meilleurs tarifs pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Moyen Orient.

اختصاصي في اسفار العمرة والحج

TOUTES SORTES DE VISAS POUR L'ARABIE SAOUDITE

Tél.: (514) 332-0137 ou 1-877-323-4616
Fax: (514) 332-8299
info@safatravel.com http://www.safatravel.com

MAROC-ALGÉRIE

Réformes constitutionnelles et institutionnelles vs Réalités économiques et sociales

Ouverture des frontières le 17 mai 2011 ?



Compétence, intégrité et expérience à votre service depuis 1989



- Résidence permanente
- Travailleurs qualifiés;
- Regroupement familial;
- Gens d'affaires

Adresse: 390, Notre-Dame Ouest, suite 400, Montréal (Qc) H2Y 1T9 Canada
Courriel: info@dalma.ca
Tél.: (514) 962-9504 Fax: (514) 962-0895

www.dalma.ca



Dr. Camille Sari, page 8



Alcène Moussi, page 22



Med Bennis, page 30

MAROCAINS DU MONDE

- ◆ Faut-il étouffer le Maroc économiquement ?.....Pages 4-5
- ◆ Quelle représentativité pour les MRE ?!.....Pages 6-7

MAROC - ALGÉRIE

- ◆ Des réformes constitutionnelles et institutionnelles vs réalités économiques et sociales.....Pages 8 à 11
- ◆ Ouverture des frontières algéro-marocaines ?.....Page 11

MAROC / RÉGIONALISATION

- ◆ Radioscopie d'une régionalisation gagnante.....Pages 12-13
- ◆ Des recommandations à la Commission ad hoc à partir du Canada.....Page 15

QUÉBEC / IMMIGRATION

- ◆ Kathleen Weil invite les entreprises à s'ouvrir sur l'immigration.....Page 14

ASSOCIATIONS EN ACTION

- ◆ Prix Droits et Libertés 2011Page 18
- ◆ Pour l'enracinement des aînés des communautés culturelles en Estrie.....Page 19

PAGE CULTURELLE

- ◆ Poésie haïtienne contemporaine.....Page 21

JUSTICE / COURRIER DES LECTEURS

- ◆ reconnaissance d'expérience acquise au Maroc.....Page 20
- ◆ Maroc: Un conservateur de la propriété foncière et deux ingénieurs topographes lancent un appel de détresse !.....Pages 24-25
- ◆ Le sang du monde arabe : Le record à battrePages 26-27

PAGE ÉCONOMIQUE

- ◆ Les nouveaux billets de banque canadiens en polymère.....Page 29

COMMUNIQUÉS

- ◆ Coalition Justice pour Anas.....Page 30
- ◆ Le Conseil Musulman rejette les allégationsPage 31

Pour si peu que \$ 3,⁷⁵ par mois, recevez Maghreb Canada Express, à domicile ou à votre bureau !

Le Mensuel "Maghreb Canada Express" est devenu, un Magazine: Plus facile à lire et à archiver. Mais aussi plus coûteux pour nous ! Pour le recevoir chez vous, des frais annuels de 45 \$, toutes taxes comprises, sont demandés (Vous recevrez 12 numéros par année). Votre contribution servira à couvrir les frais de gestion et d'envoi par la poste (courrier ordinaire) et nous laissera un bénéfice d'environ 2 dollars par abonné et par mois: Ce qui nous aidera à maintenir la qualité du produit et du service..

Si vous aimez ce que nous faisons, souscrivez à cet abonnement de soutien en nous envoyant votre adresse postale par courriel à : elfouladi@videotron.ca : Le numéro du mois courant vous sera envoyé, accompagné de votre facture annuelle détaillée et contenant les modalités de paiement.

Les Derviches tourneurs des tables rondes institutionnelles

D'un Continent à l'autre ...



A. El Fouladi

Selon le Journal de Québec, d'ici 2015, Québec dit vouloir "rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des (quatre) grands bassins géographiques de provenance de l'immigration".

Ainsi, la proportion sera limitée à un maximum de 30% pour chaque bassin.

Toujours de même source, en 2010, la proportion d'Africains était de 36,8% pour le total des immigrants admis au Québec. La nouvelle cible gouvernementale fera donc baisser de *facto* leur nombre et leur proportion. Et comme marocains et algériens se taillaient la part du lion du bassin d'immigration africain, ce sont eux bien sûr qui vont subir les contrecoups des ces nouvelles mesures.

En 2004, Madame Courchesne, alors ministre chargée des Relations avec les citoyens et de l'Immigration avait tenté une manœuvre similaire à travers un projet de loi visant la modification des critères de sélection de l'immigration. Ce fut un tollé; Surtout de la part de l'opposition officielle. Aujourd'hui, rien !

Que s'est-il donc passé depuis 2004 ? Bien sûr, il y a eu tous ces débats autour des accommodements raisonnables ... Bien sûr les djellabas et les hijabs commencent à cacher la forêt de la tolérance !

Nous divaguons ? Ok ! Ce n'est pas ça ! Alors quoi ? Ah ! C'est peut-être ce 30%. Pas le nouveau quota qui va être attribué à l'Afrique. C'est le 30% de chômeurs que ne cessent de brandir nos quelques amateurs des tables rondes institutionnelles autour desquelles ne cessent de tourner ces derviches tourneurs au point de donner le vertige

à nos décideurs québécois!

«*Nous avons 30% de chômeurs et vous ne faites rien pour les intégrer au marché de l'emploi !*» au lieu de crier haut et fort «*Voyez d'abord ce qu'apportent les 70% qui travaillent avant de crier au loup !*»

Et comme il n'y a pas de solutions miracle, il est plus logique d'opter pour les solutions pratiques. Et, hélas, de conclure au stéréotype : «*C'est malheureux à dire, mais ils ont l'intégration difficile !*»

Pas besoin de chercher plus loin: Il suffit de voir le contenu de ce numéro : Plus de 90% de sa ligne éditoriale est réservée, ce mois-ci, à l'Algérie et au Maroc. Et pour cause! Ces deux pays ont opté pour des réformes constitutionnelles en profondeur !

Et les mauvais esprits pourraient conclure à un exode à rebours au vu de nos doléances: La reconnaissance de notre spécificité en tant que marocains ou algériens vivant à l'extérieur des pays d'origine !

Qu'on se rassure ! Si la montagne ne peut aller au Maghreb, le Maghreb viendra à la montagne !

Et ce seront nos deux communautés (algérienne et marocaine) qui vont servir de pont à ce rapprochement économique, politique et sociale entre nos pays d'origine et celui d'accueil, et ce, à travers la reconnaissance de notre spécificité dans les constitutions algérienne et marocaine; Reconnaissance qui va faire de notre immigration le vecteur d'une nouvelle diplomatie... parallèle dans un monde qui ne cesse de se globaliser. Et le Québec ne pourra que s'en féliciter! Nous promettons que cela va se réaliser. Le Québec peut-il promettre de revoir sa décision de réduire le flux migratoire du Maghreb quand cela se réalisera ?

A. El Fouladi

© Une production
MAGHREB CANADA EXPRESS
"D'un Continent à l'autre"
www.maghreb-canada.ca
ISSN 1708-8674
Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abderrahman El Fouladi, Ph.D.
elfouladi@videotron.ca

Contact et publicité:
info@maghreb-canada.ca
Tel. (514) 576-9067

Chroniqueurs:
Mostafa Benfarès, Ph.D.
(Canada)
Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)
Salaheddine Lemaizi, Journaliste
(Maroc)
Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Infographie:
Abderrahman El Fouladi

Impression:
Les Presses du Fleuve

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie).

Faut-il étouffer le Maroc économiquement ?

Suite au discours royal du 9 mars dernier, et à l'instauration de la commission ad hoc pour la révision de la constitution, une voix s'est élevée des Pays Bas (celle de M. Jamal Rayane) demandant, d'augmenter la pression sur les dirigeants en étouffant le "Maroc" économiquement afin de permettre à certains MRE de revenir au pays en tant que députés !

Déjà dans un entretien avec le journal marocain "le Soir", édition du 13 août 2010, M. Rayane annonçait la couleur : "Actuellement, les revendications des marocains du monde sont plutôt politiques". Et d'ajouter: "Nous voulons participer aux élections de 2012".

Si la première affirmation est logique la seconde impose certaines réserves.

Primo, qui sont et combien représentent ce "Nous" dont se prévaut M. Rayane ? Car lorsqu'on agit avec une rigueur mathématique et qu'on "dérive" cette équation affirmative, on se ramasse avec un "Nous" qui représente le voisinage immédiat du contradictoire... Quand il ne représente que sa propre personne !

Secundo, participer aux élections, comment ? Si la participation en tant qu'électeur est largement admise il n'en va pas de même pour le fait d'avoir des élus parmi les Marocains du monde. Car si notre poids démographique pèse lourd économiquement, au parlement nous ne pouvons avoir qu'un nombre de sièges proportionnel à ce même poids démographique; Soit un peu plus de 10%! Ce qui va certes faire le bonheur de certains partis politiques, mais qui sera loin de défendre nos intérêts et répondre à notre spécificité; Spécificité qui se caractérise par la divergence de nos revendications avec celles de nos compatriotes de l'intérieur du pays.

En clair, les MRE n'attendent du Maroc ni routes, ni hôpitaux. Encore moins une politique d'emploi ! Ce qu'ils attendraient de leur pays d'origine, ce seraient des lois et des règlements qui vont leur faciliter le séjour au pays, le transfert du savoir-faire, l'investissement et le fait de devenir les acteurs d'une diplomatie parallèle entre leur pays d'origine et leurs pays d'accueil, dans un monde qui ne cesse de se globaliser.

Afin d'atteindre ces objectifs, quel est le plus pertinent ? D'avoir 10% des sièges du parlement avec le risque de ne per-

mettre qu'à certains MRE de satisfaire leur ego, quitte à être phagocytés par des partis politiques et à noyer les doléances MRE dans l'océan de celles des compatriotes de l'intérieur ou bien de réfléchir sur d'autres alternatives pour exercer notre citoyenneté avec tous les droits qu'elles nous donne et aussi tous les devoirs qu'elle nous impose ?

Les alternatives existent et, avant de réfléchir à exercer des moyens de pression économiques, comme stipulé par M. Rayane, il serait souhaitable de commencer par des "pressions" participatives à la révision de la constitution: Des mémoires devraient être adressés à la commission ad hoc en vue d'enchaîner notre spécificité MRE dans la constitution et de considérer, dans le cadre de la régionalisation avancée, la population des Marocains du monde comme faisant partie d'une région dont les frontières sont à géométrie variable, capable de répondre aux mêmes prérogatives des régions nationales mais avec un must: Celui de servir de trait d'union économique et diplomatique entre le Maroc et le reste du Monde.

La reconnaissance de notre spécificité par la constitution et (ou) dans le cadre de la régionalisation avancée, permettra de facto notre représentativité L'idéal serait probablement par la création d'une chambre spéciale au sein du parlement. Mais le pratique serait de faire avec ce que nous avons déjà : Le conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME).

Plusieurs parmi nous, pour des raisons souvent personnelles, veulent faire crouler cet édifice sur la tête de ceux et celles qui l'occupent actuellement.

Personnellement j'ai 8000 raisons sonnantes et trébuchantes contre MM. Driss El Yazani et Abdellah Bousouf. Cela ne m'empêchera pas de croire que le CCME peut et doit être le vecteur de notre représentativité et pour l'expression de notre spécificité... Pour si peu

qu'on en corrige les règles, qu'on en révisé les objectifs et surtout qu'en en démocratise l'accès.

Mais le CCME semble briller actuellement briller par des actions qui sont loin de faire l'unanimité... Encore moins de répondre à toutes les attentes des MRE!.

Mais où est donc passé le CCME ?

Dans le débat constitutionnel actuel, on aurait souhaité que le CCME prenne les devants, canalise le débat sur ce qui pourrait mettre en exergue notre spécificité et veiller à ce que des mémorandums soient adressés à la commission ad hoc en ce sens.

Au lieu de cela (et là nous reproduisons ce qui a été publié dans le site WEB yabachar.com) 48 jours après le discours royal concernant la révision de la constitution marocaine et après que des volontaires marocains résidant à l'étranger (MRE) ont envoyé des mémoires à l'intention de la commission ad hoc (et que d'autres s'apprentent à le faire), le CCME fait sortir, le 26 avril dernier, un communiqué annonçant qu'il "entame un vaste programme de consultations auprès des Marocain(e)s du monde afin d'impliquer la communauté marocaine de l'étranger dans le grand débat national à propos des réformes constitutionnelles et politiques que vit le Maroc" !

Et le CCME de renchérir : "Cette démarche du CCME entend offrir une plateforme susceptible de faire participer les Marocain(e)s du monde et d'encourager leur contribution au débat, au même titre que l'ensemble des Marocains" Or la seule plate-forme qui vaille la peine est celle pouvant mettre en exergue notre spécificité dans la constitution révisée. Pour le reste, les 30 millions de marocains sur place peuvent s'en charger mieux que nous !

Plus d'un mois et demi de retard alors que la commission ad hoc n'a que 3 mois pour accomplir toute sa mission !

Et tout ce retard, non pas pour venir val-

Faut-il étouffer le Maroc économiquement ?

Suite de la page 4

oriser et accompagner le travail qui a déjà été fait sur le terrain, spontanément et bénévolement, mais pour faire ombrage à toutes les bonnes volontés, dénigrer leurs efforts et s'imposer comme initiateur d'une action en train de se terminer !

Lisez plutôt la suite du communiqué :

- Le CCME lance un questionnaire et un forum de discussion à travers une page dédiée sur son site Internet www.ccme.org.ma/debat-reformes. Cette consultation est ouverte jusqu'au 20 mai 2011.
- Le CCME procèdera à un envoi par mail du même questionnaire à un large échantillon de Marocain(e)s du monde.
- Le CCME soutiendra les initiatives ou actions des associations et acteurs marocains qui, dans les pays d'accueil, souhaitent contribuer à ce débat.
- Enfin, le CCME clôturera cette campagne de consultation par l'organisation, courant mai 2011 d'un colloque international au Maroc autour du thème « la

migration marocaine et les réformes constitutionnelles et politiques», avec la présence des acteurs associatifs de l'émigration, des experts, des acteurs politiques, syndicaux et associatifs du Maroc.

Avec toutes ces gesticulations, le CCME risque de noyer le débat spécifique qui nous concerne en tant que MRE dans un large débat national : Et le débat qui nous concerne, répétons-le encore, c'est celui autour de la reconnaissance de notre spécificité dans la constitution révisée. Et c'est à ce débat que le CCME risque de faire ombrage avec des actions qui hélas ressemblent surtout à de la récupération, mal faite en plus ! (fin de l'article publié sur yabachar.com)

Quant aux pressions économiques préconisées par M. Jamal Rayane, à notre humble avis, elles ne vont être applaudies que par ceux en mal de justifier leur attitude de ne jamais envoyer un rond au Maroc, par ceux qui rentrent en vacances au pays pour donner un dirham au mendiant du coin tout en en

exigeant de la reconnaissance ou par les rats qui s'apprentent à quitter le navire de peur que le Maroc ne soit emporté par une hypothétique tempête du Printemps arabe.

Car le fait de ne pas envoyer des devises par les canaux officiels, ne va pas empêcher les centaines de milliers de marocains du monde de nourrir leurs familles laissées sur place. Le seul risque (M. Rayane le sait-il ?) on va donner les devises à des mafieux dans le pays d'accueil, contre un reçu qui va être honoré par d'autres mafieux au Maroc en versant de l'argent en dirhams aux destinataires. Ces mêmes mafieux vont vendre les devises restées à l'extérieur, au prix fort à ceux qui s'apprentent à quitter le navire à l'insu de l'office des changes.

J'ose espérer que M. Rayane n'accepterait Jamais de réparer une hypothétique injustice tout en devenant le complice d'un réel crime économique contre ses concitoyens.

Abderrahman El Fouladi

OUI! Les économies que je réalise grâce aux frais réduits* peuvent leur fournir plus que ce dont ils ont besoin.

Envoyez de l'argent au

Maroc

pour seulement

11\$

de frais de transfert*

Montant transféré*	Anciens frais	Nouveaux frais*	Vous épargnez*
0,00 \$ - 50,00 \$	12 \$	11 \$	1 \$
50,01 \$ - 100,00 \$	14 \$	11 \$	3 \$
100,01 \$ - 200,00 \$	16 \$	16 \$	2 \$
200,01 \$ - 300,00 \$	20 \$	16 \$	4 \$
300,01 \$ - 400,00 \$	25 \$	21 \$	5 \$
400,01 \$ - 500,00 \$	28 \$	21 \$	7 \$



WESTERN UNION

transfert d'argent

westernunioncanada.ca/sfrique

Grâce aux frais réduits* pour le Maroc depuis les agences Western Union® canadiennes participantes, vous pouvez économiser davantage ou en offrir un peu plus à ceux qui vous sont chers, comme de meilleurs soins de santé.

* EN PLUS DES FRAIS DE TRANSFERT, WESTERN UNION ET SES AGENCES TIENNENT ÉGALEMENT UN REVENU LORSQUELLES CONVERTISSENT VOS DOLLARS EN DEVISES ÉTRANGÈRES. Frais de transfert réduits envoyés vers l'extérieur de l'argent au Maroc depuis le Québec.

©2011 Western Union Holdings, Inc. Tous droits réservés.

Quelle représentativité pour les MRE ?!

Afin de permettre au Maroc d'avancer et d'avoir un vrai débat au sein du futur parlement marocain, les Marocains du monde (MRE) doivent y avoir la place qui leur revient.

Lors des élections législatives de 1984, le Maroc avait permis aux MRE d'avoir des représentants. Cette expérience s'est soldée par un échec pour quatre raisons :

Les partis politiques ou certains partis politiques marocains de l'époque avaient saisi l'occasion pour s'emparer de cette force et de forcer les 4 élus à les rejoindre définitivement; les élections ont connu des manipulations et des irrégularités et les députés MRE ont montré un manque de maturité et de stabilité.

Le découpage en 5 circonscriptions électorales pour les 2 millions de MRE de l'époque n'était pas adapté du tout. Et la voie qui pourrait permettre au Maroc d'encourager les différentes générations (1) à rejoindre le Maroc et y investir ou s'y investir est de constitutionnaliser la représentation des quelque 4 millions de MRE actuellement, en leur accordant 10 députés par exemple. (1 député pour les MRE vivant dans les pays arabes et en Afrique, 1 député pour les Usa, 1 député pour les MRE du Canada et 7 députés pour les MRE d'Europe)

Tous les MRE pourront se présenter en tant qu'indépendants et formeront un groupe politique au sein du parlement marocain.(en modifiant l'article 38 de la constitution de 1996).

Puis la création d'une région pour les MRE.

- ◆ On aura ainsi 10 régions +1. Les avantages d'avoir cette région pourraient se résumer comme suit :
- ◆ Tout d'abord, elle rassemblera des citoyens marocains issus de toutes les régions du Maroc et vivant dans toutes les régions du monde. La meilleure façon de briser le régionalisme et le communautarisme;
- ◆ Cette région ne devra pas cons-

truire de routes ou des usines , mais plutôt s'atteler à rassembler les MRE, étudier leur situation et enfin avoir des chiffres exacts sur leur nombre, leur force et leurs transferts. Ainsi que le pourcentage de pauvres, de sans papiers, de retraités etc...

- ◆ Cette région aura le mérite de faire fonctionner le CCME en vrai conseil régional et de remplacer le ministre chargé des Marocains à l'étranger par un président de la région MRE. Elle sera la seule région à avoir son siège à Rabat, puisqu'elle occupera les locaux de l'actuel ministère des MRE.
- ◆ Le budget de cette région servira à mieux encadrer les MRE et leur permettre à aider de façon plus efficace le Maroc et d'être solidaires avec toutes les régions du Maroc ; tout en préparant leur propre avenir au Maroc.

Dans le cadre de la réforme en cours, Il ne faudrait surtout pas multiplier les régions et les administrations pour ne pas grever les finances de l'État.

Les 12 régions proposées seront ingérables ; avec des ressources incertaines et des coûts énormes.

L'État central va devoir distribuer de l'argent public entre les différentes régions, mais que va-t-il lui rester pour sa mission (défense, intérieur, etc...)?

Comment vont réagir les régions face aux investisseurs ? la concurrence fiscale ou le marketing territorial ? les deux options sont mauvaises pour le pays.

Et pour conclure, je voudrais exposer succinctement une brève comparaison entre le Maroc et l'Union européenne où il a acquis une position avancée :

L'article 24 de la Constitution française énonce que : « Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat ». La représentation des Français établis hors de France est également assurée par l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). L'AFE donne au gouvernement « des avis sur les questions intéressant les Français établis hors de France et sur le développement de la présence française à l'étranger ». Elle peut être saisie ou intervenir de son propre chef.

En Espagne, en Italie et au Portugal, il existe un organisme équivalent à l'AFE.



Quelle représentativité pour les MRE ?

Suite de la page 6

Le Portugal et l'Italie sont les deux seuls pays où les citoyens expatriés sont représentés au Parlement en tant que tels.

L'Irlande et le Danemark sont les plus restrictifs. En effet, en Irlande, le droit de vote est lié à la résidence dans le pays et, seules, les personnes qui partent vivre à l'étranger avec l'intention de revenir dans les dix-huit mois sont considérées comme remplissant la condition de résidence.

De même, au Danemark, où la Constitution réserve le droit de vote aux élections législatives aux citoyens qui résident dans le pays, la loi électorale a créé quelques exceptions au profit de plusieurs catégories d'expatriés. La plus récente de ces exceptions, adoptée en 2004, concerne les personnes qui se sont établies à l'étranger depuis moins de deux ans et qui ont gardé des liens avec le pays. En revanche, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas accordent sans restriction le droit de vote à leurs citoyens expatriés.

Les citoyens irlandais expatriés n'ont pas de représentation spécifique au Parlement. Ils disposent du droit de vote aux élections législatives, mais dans des conditions limitées.

(1)

la 1ère génération : les Marocains nés au Maroc et ayant émigré

la 2ème génération : Les Marocains nés à l'étranger (enfants de 1ère génération)

la 3e génération : eux et leurs parents sont nés à l'étranger (pas leurs gds parents)

la 4' génération : eux, leurs parents et leurs grands parents sont nés à l'étranger etc...

Remarques Mode du scrutin: (en voici une option)

tout MRE âgé de plus de 18 ans aura le droit

de voter et de se présenter aux élec-

tions réservées aux MRE :

Soit en se présentant au Maroc pour une région ou pour le parlement, et donc il sera considéré comme un citoyen marocain résidant au Maroc.

Soit en se présentant pour la région MRE ou pour les 10 places réservées aux MRE au parlement.

Pour la région : l'Europe aura droit à 35 conseillers régionaux, le Canada à 5, les Usa à 5 et les pays arabes et l'Afrique à 5 conseillers.

Le président sera élu par les 50 conseillers ainsi que son exécutif.

Pour le Parlement : le MRE qui obtiendra le plus grand score au Canada, aux Usa et en Afrique et dans les pays arabes ; ces 3 élus iront représenter les MRE au parlement marocain aux côtés des 7 élus ayant obtenu le plus grand score en Europe. Et ainsi on aura 10 élus (femmes et hommes).

Par Belhaloumi Abderhani



Comptabilité Far Ouest Inc. www.farwestaccounting.com



- Accounting / Comptabilité
- Income Taxes / Impôt
- Corporation Taxes / Fiscalité
- Financial Statements / Etat de Synthèse


Rashid Abdur, B.Sc. M.B.A. CMA
Comptable Financier Certifié

673, Jean-Talon Ouest, Suite B, Montréal (Qc) H3N 1S1
Tél.: 514-277-1222 Fax: 514-807-3710

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 225
Montréal (Qc) H1X 1K2
(Autobus 67 ou 197)
Tél. (514) 729 6330

Nous louons les Voitures pour l'examen

EXAMEN



RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Algérie - Maroc ...

Le Roi du Maroc (cf. le discours du 9 mars 2011) et Le Président Algérien (discours du 12 avril 2011) s'accordent sur la nécessité d'amender leurs constitutions respectives, d'élargir les libertés individuelles et collectives, de garantir la liberté de la presse et d'aller plus en avant vers une décentralisation administrative et l'octroi de réelles responsabilités aux collectivités territoriales. L'amazighité comme composante de la culture nationale voire comme langue nationale est reconnue !



Par Dr Camille Sari,
Économiste

Il est certain que les événements que connaît le monde arabe, ces derniers mois ont impacté les comportements des directions politiques des Etats maghrébins.

Les deux Chefs d'Etat reconnaissent l'indispensable cheminement vers un Etat de droit et d'assainir les pratiques administratives, économiques et le rapport au citoyen.

La moralisation de la vie publique et privée irait de pair avec le renforcement de l'appareil judiciaire et la réforme de la justice.

L'appel à plus de respect des droits humains s'est concrétisé dans le cas du Maroc par la création d'un conseil des droits de l'Homme présidé par Driss El Yazami.

Le multipartisme et le pluralisme politique sont des règles intangibles.

Les deux plus grands pays du Maghreb s'accordent sur l'Islam comme religion d'Etat. Ce principe n'est remis en cause par aucun mouvement politique même pas par les plus radicaux. Le principe du Roi commandeur des croyants " Amir El

Mouminine " fait consensus, les plus à gauche y voient un rempart contre des tentatives par des Salafistes de s'arroger le droit de parler au nom de tous les musulmans et de lancer des fatwas intempestives. Par contre la sacralité du Roi est contestée.

Cependant la comparaison s'arrête à ce constat discourtiel. Mohammed VI a été plus explicite sur les orientations qu'il a assignées à la commission consultative en proposant un rôle accru au premier ministre qui sera désigné au sein du parti majoritaire aux élections législatives, avec de réels pouvoirs sur l'administration. Incontestablement c'est une avancée lorsque l'on sait que le Roi a désigné en 2002 Driss Jettou, un technocrate non affilié à un parti, au poste de premier ministre. Certains voient dans cette proposition une auto limitation des pouvoirs du Souverain. Ainsi en première lecture, c'est la reconnaissance du rôle du parlement et par là même de la volonté populaire dans la désignation des responsables gouvernementaux. Les nominations des ministres et des hauts fonctionnaires et cadres de l'Etat demeureront la clé de voûte quant à la sincérité de cette disposition.

Ma longue expérience dans l'administration française me fait dire que l'administration en tant que force de proposition en charge de la mise en œuvre des décisions gouvernementales peut jouer un rôle de nuisance, d'infléchissement et ou de réorientation de celles-ci.

Actuellement le premier ministre et les ministres agissent en concert avec des administratifs sur lesquels ils n'ont pas une grande autorité par le jeu des nominations qui leur échappent. Un adage français dit " les Elus changent et les fonctionnaires restent ", mais au moins en France le gouvernement a la possibilité de jouer sur les nominations, les promotions et les mutations.

Si la séparation des pouvoirs deviendrait réelle du fait de l'indépendance de la justice, les opinions publiques maghrébines

attendront de vérifier dans les faits la véracité de ces intentions et que cette justice soit moins corrompue, plus équitable, protégeant les victimes et sanctionnant les coupables quelque soient leur statut social, leurs poids économique dans la société et leurs liens familiaux ou politiques. Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur toute une profession. Il y a des femmes et des hommes qui rendent la justice en toute honnêteté, en leur âme et conscience.

Le rôle et les prérogatives du conseil constitutionnel comme "superviseur et contrôleur" de la constitutionnalité des lois votées par le parlement, ne valent que par le mode de désignation de ses membres et leur degré d'indépendance.

Par ailleurs si le Maroc a choisi clairement la voie référendaire quant à l'adoption de la nouvelle constitution, l'Algérie hésite entre le référendum et la voie parlementaire, ce qui fait dire aux contradicteurs du président de la République que celui-ci craint la sanction populaire et qu'il n'est pas sûr de son fait.

LA REACTION DES PARTIS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au Maroc, le discours royal a pris de court les partis politiques dans leur ensemble et a surpris l'opinion publique tant les annonces anticipent des évolutions futures.

A part Al Adl walihane, certains militants du 20 février, des petits partis et certaines organisations de défense des droits de l'Homme, l'ensemble de la classe politique et de la société civile s'est emparé du sujet et s'est engouffré dans cette fenêtre ouverte pour intervenir dans le débat. A la télévision publique et dans la presse y compris pro-gouvernementale, les discussions sont franches et ne manquent pas d'audace. On parle de la corruption, des hommes politiques n'hésitant pas à chercher l'immunité parlementaire pour échapper à des délits de trafic de drogue et/ou de détournements de fonds.

En Algérie les clivages sont plus nets.

RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Suite)

Maroc - Algérie ...

Les partis proches du pouvoir engagent timidement le débat même si le Président Abdelaziz Bouteflika n'a pas forcé le trait sur les réformes constitutionnelles, alors que la société civile et la presse refusent d'entrer dans le jeu jugé par trop biaisé. Il en va de même du FFS.

La Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD - partis politiques) qui regroupe le RCD, le MDS, le PLD et des associations de la société civile, a préconisé le 24 avril la tenue d'"une conférence nationale qui aura pour mission de désigner un Conseil national de transition démocratique (CNTD)" de dissoudre toutes les institutions élues, de nommer un gouvernement de transition pour gérer les affaires courantes et d'engager le pays dans une refondation nationale avec à la clé la rédaction d'une Constitution qui sera soumise au vote du peuple algérien.

La CNCD exige, en vertu de l'article 88 de la Constitution, le départ du président Abdelaziz Bouteflika. Un article qui stipule que si le chef de l'Etat n'est pas en mesure d'assurer son mandat, il doit être démis de ses fonctions et remplacé par le président du Sénat (El Watan du 25-04-2011).

Certains partis attendent l'octroi de leur agrément comme Wafa d'Ahmed Taleb Ibrahim, le Front démocratique de Sid Ahmed Ghazali, le parti de la laïcité ou encore le parti de la liberté et de la justice.

Tirant les leçons de ce qui se passe dans d'autres pays arabes, le pouvoir marocain a pris les devants en autorisant les manifestations et en libérant 190 prisonniers politiques, dont plusieurs Salafistes.

A Alger les manifestations sont toujours interdites, ce qui n'empêche pas des marches socioprofessionnelles et catégorielles. Parmi les annonces officielles, il est à noter la décriminalisation des délits de presse, l'ouverture audio-visuelle aux opposants, la dénonciation du népotisme et de la corruption, le gaspillage et la bureaucratie.

CE QUE JE CROIS...

Lors d'un débat à la maison de l'Europe sur "l'Union européenne et l'Afrique", répondant à mon intervention sur la nécessité d'éradiquer la corruption et de promouvoir des institutions démocratiques et des règles de transparence en

matière économique et social, le représentant de l'OCDE m'a répondu que la corrélation entre démocratie et expansion économique n'était pas prouvée et que certains pays autoritaires ont connu des taux de croissance élevés.

Si je prends comme échantillon les 52 pays que j'ai prospectés (95% du PIB mondial), les évolutions les plus positives sont du côté des pays démocratiques.

Les pays arabes et en particulier l'Algérie et le Maroc ont tout à gagner à faire fonctionner leurs institutions selon des règles démocratiques transparentes bannissant le népotisme, les passe-droits, la concussion, le règne des grandes familles et des clans plus ou moins occultes, fermant l'accès aux responsabilités aux jeunes générations, mieux formées et techniquement plus compétentes.

JE PRÉCONISE :

1--un régime parlementaire où le premier ministre est issu d'une majorité parlementaire qui aura la confiance du parlement.

Le président (Algérie) et le Roi (Maroc) joueront le rôle d'arbitres, de garants des institutions, de l'intégrité territoriale, des libertés individuelles et de la représentation nationale dans les instances internationales. Ils assureront la continuité de l'Etat en toute circonstance et du multipartisme, de l'Etat de droit et du respect de la constitution. Ils seront les derniers remparts contre l'obscurantisme et les velléités par un ou des partis de supprimer le fonctionnement démocratique des institutions. Les chefs d'Etat sont également les garants du respect des traités internationaux, notamment ceux portant sur les droits humains, de la femme et des enfants.

Les citoyens doivent avoir leur destin en main en élisant une majorité et en la remerciant en cas d'insatisfactions par rapport à leurs attentes.

Néanmoins comment assurer au premier ministre une autorité indiscutable alors qu'il est perçu comme étant dans une position précaire ? C'est par l'éducation civique et l'apprentissage de la démocratie, que les règles de l'alternance seront perçues comme des contre-pouvoirs à la disposition du peuple.

Il n'est pas normal qu'à l'occasion d'une visite royale ou présidentielle, les



Le Roi du Maroc, Mohammed VI et le Président algérien Abdelaziz Bouteflika

palmiers poussent au milieu de la nuit et que des lampadaires soient installés dans l'urgence et qu'après plus rien. Les autorités locales craignent davantage le mécontentement des chefs d'Etat que le sentiment des administrés.

2- J'ai constaté dans les municipalités de l'est parisien que j'ai eu à conseiller que les élus locaux sont fébriles et terrorisés à l'idée de perdre les élections et s'activent pour répondre aux exigences de leurs administrés.

C'est pourquoi, je propose la limitation des mandats de cinq ans à deux maximums comme c'est le cas au Brésil.

3 -Dans la même veine, le cumul des mandats ouvrirait la voie aux jeunes et aux méritants.

4-imposer un niveau d'études aux parlementaires (niveau baccalauréat) afin d'évincer les trafiquants de drogue, les "acheteurs de voix", les mafieux et autres champions de l'informel. C'est aussi pour permettre à l'élu de décider en toute connaissance de cause.

5- Le mode de scrutin est majoritaire en Algérie et répond au souci des partis dominants d'exclure les petites formations et de garder le monopole du pouvoir. C'est pourquoi les partis de la majorité sont en rupture totale avec les partis d'opposition qui ont du mal à exister véritablement.

Suite: Page 10

RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Suite de la page 9)

Algérie - Maroc ...

Au Maroc, c'est l'inverse, les luttes remontant à la période post coloniale dans les années 1960, entre les partis nationalistes de l'Istiqlal, l'UNFP et l'USFP d'une part et le Palais d'autre part, ont motivé le recours à un mode de scrutin proportionnel, ce qui a empêché la constitution de majorités parlementaires et locales stables. En outre les scissions au sein de ces partis et les transfuges (des élus sur une étiquette change de camp en cours de mandat) ont aggravé l'émiettement de la vie politique marocaine (près de 67 partis ou mouvements recensés).

Lors des dernières élections communales et provinciales, il était impossible de réunir des majorités homogènes dans les grandes villes à cause du mode de scrutin proportionnel. Des alliances contre nature se sont formées au gré des réalités électorales locales. Des partis font alliance dans une ville et se combattent féroce-ment dans une autre.

6-Je propose un mode de scrutin de liste à tous les niveaux, national et local, ce qui élimine le recours à des notables véreux et/ou achetant des voix dans le but de faire des affaires sur le dos de la nation ou la collectivité. L'élection se fait en deux tours. Au premier tour les listes qui ont reçu 12% des inscrits peuvent se qualifier pour le deuxième tour. La liste qui obtient le plus de voix rafle la majorité des sièges (soit 50%) de l'Assemblée nationale. Il y a tout intérêt aux partis de fusionner selon leurs programmes et affinités). Le même mode de scrutin s'appliquera au niveau du conseil municipal, régional et provincial. Afin de garder un lien entre les élus et les citoyens les listes sont proposées par département ou provinces. A chaque parti de faire figurer sur sa liste des candidat(e)s présent(e)s sur le terrain. Les autres 50% seront répartis entre les listes restant en lice au 2ème tour y compris la liste majoritaire.

Exemple soient 3 listes A, B et C qualifiées pour le 2ème tour. La liste A obtient 36% des suffrages, contre respectivement 35 et 29% pour B et C.

A aurait 50% des sièges. Ensuite les trois listes partageront à la proportionnelle les 50% restants.

L'avantage de ce système est de dégager

une majorité stable pendant la mandature et de le rendre responsable vis-à-vis des citoyens. Les minorités seront représentées et pourront avoir accès à tous les documents (rapport d'activités, rapports comptables et financiers...), constituant ainsi un contre pouvoir.

Ce qui doit prévaloir, ce sont des coalitions homogènes reposant sur des principes affichés à l'avance auprès des Electeurs. Cesseront alors les pratiques d'achat/vente de voix de menaces physique et les intimidations.

7-Imposer un plafond des dépenses électorales. Chaque liste ou candidat doit désigner un mandataire financier qui sera chargé de présenter ses comptes. En cas de dépassement, le Tribunal pourrait décider de l'annulation de l'élection et peut être l'inéligibilité.

8- Les élus ne doivent pas cumuler des fonctions d'entrepreneurs, promoteurs immobiliers ou toutes activités pouvant générer un conflit d'intérêt. Il n'est pas sain qu'un maire soit le premier investisseur immobilier dans sa propre ville.

9- renforcer les systèmes de contrôles à plusieurs niveaux :

-Interne 'au sein de l'assemblée ou de la collectivité territoriale

-externe par des chambres régionales des comptes

Les déclarations de patrimoine doivent être publiques avant et en fin de mandat des élus mais aussi de toute sa famille.

Afin d'éviter les pressions et les complicités un conseil consultatif formé de citoyens tirés au sort à partir des listes électorales, peut exercer un contre pouvoir et saisir la justice en cas d'anomalies constatées. Ce conseil pourrait se faire assister par des cabinets d'experts comptables et des auditeurs indemnisés par l'Etat.

Permettre aux associations reconnues d'utilité publique d'accéder aux comptes des collectivités et même des marchés publics à tous les niveaux.

10- Il est important de constitutionnaliser la criminalisation des actes de corruption, de concussion, de détournements de fonds publics et privés ainsi que l'abus de biens sociaux.

Les jeunes générations ont accès à toutes les informations et sont révoltés, à juste titre, de l'ampleur de ces actes condamnables. Cela ne doit nullement conduire à la violence.

Aussi bien en Algérie qu'au Maroc, il n'y a pas un seul jour qui passe, sans que la presse et les médias électroniques ainsi que les réseaux sociaux, ne révèlent des affaires d'abus de biens sociaux ou des marchés frelatés. Les cas d'enrichissement personnel grâce à l'accès à des responsabilités électives ou des fonctions d'Etat ou des collectivités locales sont légions et le citoyen le constate à ses dépens, depuis plusieurs décennies.

Les montants de l'argent sale diffèrent selon les pays. Ils sont plus importants en Algérie en raison de la manne pétrolière et la structure de son appareil productif. Les quotidiens El Khabar du 5 mars et El Watan du 22 avril révèlent un climat de panique parmi certaines grosses fortunes qui transfèrent leurs capitaux de façon illicite vers les Emirats ou autres destinations.

Il est dramatique de constater que tous les bénéficiaires illicites d'une situation de rente assureront l'avenir de leurs enfants ainsi que leur descendance. Ceux qui vont souffrir le plus ce sont les plus modestes et les classes moyennes, si rien n'est fait pour réformer l'économie et les structures sociales.

FAIRE DE LA POLITIQUE POUR FAIRE DE BONNES AFFAIRES

Dans les démocraties occidentales, ce sont les puissances financières et industrielles qui font et défont les gouvernements en finançant les campagnes électorales ou en influençant les médias et autres rouages de l'Etat et des institutions décentralisées. C'est donc l'économie qui détermine la décision politique. Sarkozy est "modeste" financièrement par rapport à ses mentors ; les Bolloré, Bettancourt, Pinault..

Dans les pays en développement, l'enrichissement passe par l'accès à des postes de décision électifs ou administratifs. Cela explique les montants dépensés par les candidats se présentant à des élections locales et/ou nationales. Le retour

Suite : Page 11

RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Suite de la page 10)

Algérie - Maroc ...

sur investissement est rapide.

Comme je l'ai exprimé à maintes reprises, aucun développement économique ne pourra s'opérer en l'absence de règles strictes en matière de gouvernance publique et privée et une sécurité juridique et réglementaire pour les investisseurs nationaux et internationaux. Le rôle de la justice est primordial. Il ne suffit pas d'inscrire dans le marbre son indépendance, il est indispensable d'opérer une vraie révolution des mentalités.

S'il y a des corrompus, il y a aussi des corrupteurs. A côté des mécanismes de contrôle interne et externe ainsi que le recours à des sanctions exemplaires, le comportement des citoyens doit être au centre des préoccupations du législateur. Lui offrir la possibilité de dénoncer d'éventuels manquements à l'impartialité des juges et la protection des voies de recours ainsi que criminaliser aussi les actes de

corruption dont seraient coupables certains justiciables.

Les instances officielles, quelques soient leurs missions en faveur de la transparence et l'assainissement de la vie publique et économique ne trouveront grâce aux yeux des populations que si des actes concrets sont pris et des dossiers sont réglés.

Il faut dire que la tâche est immense et il s'agit de faire bouger de puissants lobbies et des intérêts financiers gigantesques. Mais ce que les jeunes Tunisiens et Egyptiens ont réussi, les autres pourront le faire sans problème.

Espérons que les changements seront conduits de façon pacifique.

Les pays d'Europe centrale et orientale que j'ai bien connus avant et après la chute du mur de Berlin ont organisé leur transition sans effusion de sang sauf en Roumanie (le parallèle avec la Libye n'est

pas sans intérêt). Ce sont les partis communistes aux commandes depuis 44 ans qui ont accepté d'organiser des élections libres et plurielles. Ils ont été battus et d'autres équipes incarnant des forces nouvelles ont pris le pouvoir. Ces partis qui avaient le monopole du pouvoir ont changé de noms et ont adapté leurs programmes au nouveaux contextes et certains d'entre eux ont gagné les élections suivantes. Actuellement l'alternance est de mise et le zapping électoral joue pleinement.

Ainsi devrait se dessiner la future carte politique en Algérie et au Maroc, se présenter aux élections sans craindre la défaite car de cette manière les électeurs seront maîtres de leur destin et n'auront pas besoin de manifester violemment pour chasser leurs dirigeants puisqu'ils peuvent le faire par les urnes.

Dr Camille Sari.

OUVERTURE IMMINENTE DES FRONTIÈRES ALGÉRO- MAROCAINES ?

A Rabat comme à Alger, cette éventualité est évoquée avec sérieux. Les deux capitales multiplient les signes d'un réchauffement de leurs relations gelées par près de trois décennies d'un conflit larvé, au sujet du Sahara occidental.(...)

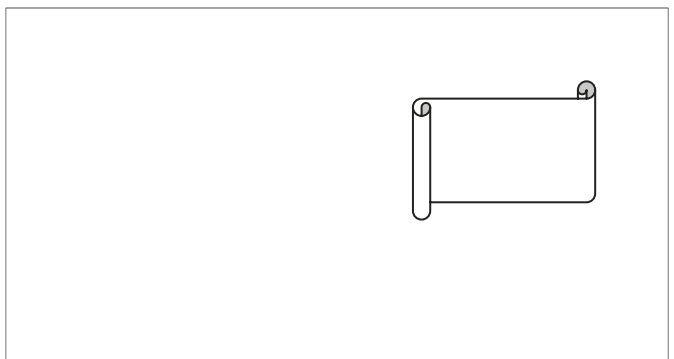
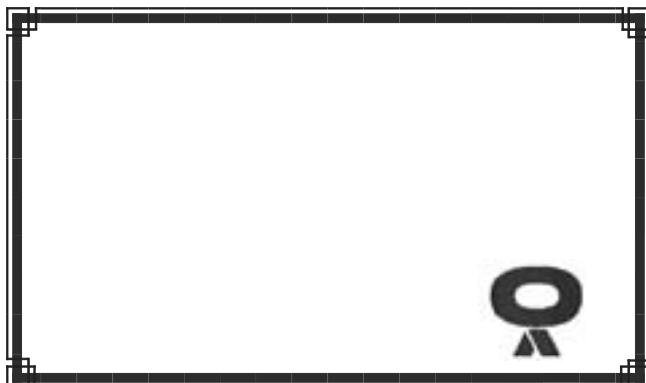
Selon les médias des deux pays, l'Algérie et le Maroc ont de fait entamé des démarches de rapprochement depuis plus de trois mois. (...) Depuis quelques semaines, écrit TSA, elles ont entrepris la rénovation des postes de contrôle sur certains points de la frontière commune avec le Maroc. « Il faut ouvrir ces frontières, mais

avant, il faut créer les conditions nécessaires. Lorsque la décision sera prise, elle sera appliquée d'une manière honnête et équilibrée, dans l'intérêt des deux parties. On peut y arriver en poursuivant les consultations entre les deux parties. (...) Nous nous sommes entendus pour continuer l'échange de visites dans des secteurs sensibles. Des visites qui vont continuer jusqu'à la fin l'année », a expliqué Mourad Medelci.

Sur Facebook, de nombreux groupes de citoyens algériens et marocains se sont créés, et militent pour la reprise des relations entre leurs deux pays. Certains de ces groupes avancent même une date officielle pour l'ouverture des frontières : le 17 mai. « Les familles séparées depuis 17 ans des deux côtés des frontières

maroco-algériennes auront bientôt la possibilité de vivre les moments de retrouvailles. La date de la réouverture de ces frontières est prévue pour le 17 mai prochain. La fête doit s'organiser déjà dans les deux pays frères. Une date que les deux pays voisins vont fêter dorénavant ensemble. La fermeture a coûté chaque année et ce depuis 1994, deux points de croissance au Maghreb. Les Marocains et les Algériens sont invités à afficher les deux drapeaux des pays frères sur leur profil facebook jusqu'au 17.05.2011, jour de cette réouverture », lit-on sur Actu Maroc, qui reprend des propos attribués à ces militants .

Source: René Dassié Afrik.com



Radioscopie d'une régionalisation gagnante

L'amorce du processus de régionalisation avancée au Maroc est une étape importante pour l'avenir du Maroc, en vue de la consécration constitutionnelle de la régionalisation avancée ou sa concrétisation par une loi.



Par **Belhaloumi Abdelrhani**

Belhaloumi.a@skynet.be

Même si tous les modèles connus actuellement dans les pays démocratiques ont montré leur limite ; l'élaboration d'un modèle propre au Maroc est une chose on ne peut plus évidente et obligatoire..

Le rapport rendu public par la commission consultative de la régionalisation connaît visiblement des lacunes, malgré la pertinence d'une partie de son contenu.

Une règle d'or : tout découpage régional doit être orienté vers le renforcement de l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire, et créer les conditions pour une solidarité nationale entre régions.

Car, au Maroc nous n'avons pas l'équivalent du Comité des Régions de l'Union Européenne. L'assemblée politique du Comité des Régions fait entendre la voix des collectivités régionales et locales dans l'élaboration des politiques et de la législation

de l'Union européenne. La politique régionale européenne est une politique de solidarité: elle consacre plus du tiers du budget de l'Union européenne à réduire les écarts de développement entre les régions et les disparités de bien-être entre les citoyens. Par le biais de cette politique, l'Union veut:

- _ Aider les régions à rattraper leur retard;
- _ Restructurer les zones industrielles en crise;
- _ Diversifier les économies des zones rurales en déclin agricole;
- _ Revitaliser les quartiers déshérités des villes

Voici d'ailleurs un aperçu des modèles européens :

La République fédérale d'Allemagne est composée depuis sa réunification de seize länder qui comptent bien sûr sur l'économie forte de leur pays pour réduire les inégalités que connaît l'ex-Allemagne de l'Est.

L'Espagne a mis en place 17 communautés (dont Aljazor Alja3faria) et 2 villes autonomes (les Marocaines Sebta et Melilia).

L'Italie compte 20 régions, la Belgique 3 régions, Chypre 3 régions, Le Danemark est divisé en 5 régions, qui se sont substituées aux amter à partir du 1er janvier 2007 ; l'Estonie a 15 régions (Maakond), La Finlande compte 20 régions (maakunta) ; la Grèce a 13 régions (dont beaucoup en difficulté) ; la Hongrie a réduit le nombre de régions à 13 (au lieu de 19 comitats., avant) ; l'Irlande a 4 provinces ; la Lettonie a 5 régions ; la Lituanie a 5 régions ; le Luxembourg a 5 régions ; Malte a 3 îles ; les Pays bas ont 4 régions ; la Pologne a 16 provinces (la voivodie) ; le Portugal a 7 régions ; la République tchèque est divisée en treize régions (kraje) ; La Grande Bretagne a 14 régions ; la

Slovaquie a 8 régions ; la Slovénie a 12 régions ; la Suède n' pas de régions mais compte 21 comtés.

La France, quant à elle, est divisée en 27 régions, dont 22 situées en France métropolitaine (en comptant la collectivité locale de Corse) et 5 régions d'outre-mer.

Et pourtant , le fonds monétaire international, sans qu'il soit contre la régionalisation, ne voit pas d'un bon œil la multiplication des administrations : centrale, régionale et locale. Car, la multiplication des élus, des fonctionnaires et des administrations génère un coût énorme et engendre des problèmes économiques pour les états: Exemple : Grèce, Espagne, Portugal, Irlande etc...

LA RÉGIONALISATION MAROCAINE

Quant au projet actuel de la commission marocaine (CCR), il ressemble fort au modèle français. Puisque la France est un Etat unitaire et décentralisé. Les régions, tout en ayant le statut de collectivités territoriales, ne disposent pas d'autonomie législative, mais d'un pouvoir réglementaire limité.

Et on voit bien que la Commission (CCR) a probablement commis une erreur d'appréciation et d'analyse . Est-ce dû au manque d'expérience en matière de régionalisation, comme le suggèrent certains observateurs ? En tout cas, la commission (CCR) a par exemple scindé purement et simplement la région de l'Oriental (1). Et c'est ipso facto l'équilibre de toutes les régions qui en sera affecté, si cette proposition de découpage est maintenue. On ne peut appliquer au Maroc une méthode importée de régions et de pays lointains ; ayant connu des réalités différentes de celle du Maroc.

Le Maroc n'est pas la Bulgarie et ses 28 «oblasti», ni la Roumanie qui s'é-

À suivre : Page 13

Radioscopie d'une régionalisation gagnante

Suite de la page 12

tend sur plusieurs régions appartenant à des pays voisins.

La Roumanie, l'Allemagne ou l'Italie ont connu des guerres et des processus d'unification progressifs et compliqués. Au Maroc, c'est une autre histoire !

D'où la piste la plus plausible dans ce beau pays ; C'est de fusionner des régions existantes et de maintenir d'autres telles quelles (...)

L'auteur propose ensuite la création de seulement 10 régions auxquelles viendra s'ajouter une région fictive réservée aux marocains résidant à l'étranger (MRE) (NDLR)

La 11e région fictive pourrait être celle composant les Marocains résidant à l'étranger, et au sein du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) élu, ils aideront et investiront dans les régions les plus solidaires, et suivront le développement du Maroc.

Et l'auteur de conclure qu'il ne faudrait pas non plus passer d'un État décentralisé à une régionalisation centralisée. Autrement dit, éviter de concentrer toutes les institutions régionales dans une grande ville et exclure le reste de la région !

La répartition des sièges et l'équilibre entre les MRE, les villes, les campagnes et les villages de toutes les régions, serait la seule issue pour la réussite de la régionalisation de l'union!

À éviter : Des drapeaux et des symboles qui sapent l'unité nationale, avec le maintien d'un seul et unique drapeau, le drapeau national.

Il faudrait aussi penser à instaurer une taxe environnementale à charge des industriels au Maroc pour financer les politiques régionales en matière d'environnement. Penser aussi à une taxe à charge des banques pour combattre la pauvreté dans les régions.

J.

NOTE:

(1) La région de l'Oriental est pourtant une région qui a été tracée et étudiée depuis le 20e

siècle, La France avait relié vers 1929 Bechar (en Algérie actuellement) à Bouarfa, puis Bouarfa à Oujda. Quant à Oujda, elle a été relié à Oran.

Les grands patrons industriels le savaient ; C'était la région la plus riche au Maroc, et à l'époque la France avait triché avec la GB en lui disant que c'était le Maroc non utile pour mieux l'exploiter seule:

* La mine de Bouarfa était cotée à la bourse de

Paris, elle faisait partie de la Compagnie minière du Pas-de-calais (et à al fin, les mineurs de cette région n'ont pas eu de préavis).

* La mine de Jerada, c'est l'URSS qui avait installé l'usine qui fonctionnait avec le charbon pour produire l'électricité

* Sidi Boubker- Touissit

* Jbel Laklakh – Bouarfa où il y'avait aussi de l'or.



LEADERS ET EXPERTS POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT
LECODEV

En partenariat avec l'Université de Tiemcen
Organisent

Le 3^{ème} Colloque Formation Recherche et Développement (FRD-2011) sur
La Production et la Productivité pour une Agriculture Durable en Algérie
Tiemcen – 9, 10 et 11 octobre 2011

Sous le parrainage du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

1^{ère} ANNONCE

L'objectif du colloque est d'aborder la durabilité de l'agriculture moderne, intégrant l'apport des biotechnologies ainsi que d'autres innovations dans l'optique d'un partenariat algéro-canadien. Les domaines d'échange entre l'Algérie et le Canada sont nombreux. Le Canada dispose d'un solide réseau de soutien à l'agriculture dont les expériences et le savoir-faire pourraient être partagés. La rencontre se déroulera sur trois jours favorisant une approche interactive sous forme d'ateliers et tables rondes. En préparation de ce colloque, un comité scientifique constitué de divers experts de part et d'autre de l'Atlantique sera chargé de sélectionner les propositions de poster sur la base de critères préalablement établis.

Les posters représentent l'épine dorsale du colloque. Les présentations ouvertes aussi bien aux leaders seniors et experts qu'aux jeunes chercheurs ou entrepreneurs, sont le gage d'une implication réelle des participants qui ne seront pas des spectateurs passifs, mais des intervenants actifs.

Quatre keynote speakers de rang international ouvriront les sessions. Le premier abordera les orientations générales des problématiques traitées en plaçant celle de l'agriculture algérienne dans son contexte mondial (objectifs, enjeux, atouts et faiblesses, démarche stratégique); les trois autres keynote speakers seront chargés d'introduire les trois thèmes retenus.

Programme :

1 ^{er} jour :	2 ^{ème} jour :	3 ^{ème} jour :
8h00 Enregistrement	9h00 Thème 2 : Valorisation & protection des sols - Keynote speaker	Visites de centres de recherche
9h00 Ouverture : mot des officiels	9h30 Panel de discussion	Visites d'entreprises
9h30 mot des présidents de LECODEV et du MEA	10h30 Pause-café	Réunions d'affaires
10h15 Pause-café	10h45 Reprise des discussions sur le thème 2	Contacts :
10h30 Keynote speaker - contexte international	12h00 Déjeuner	Téléphone : (00)1 813 864 7380
11h15 Tour des posters	13h00 Thème 3 : Socio-économie - Keynote speaker	(00) 213 770 530 983
12h00 Déjeuner	13h30 Panel de discussion	Courriel : frd2011@ecodev.com
14h00 Thème 1 : Biotechnologies - Keynote speaker	15h30 Pause-café	Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de LECODEV : http://www.ecodev.com
14h30 Panel de discussion	15h45 Reprise des discussions sur le thème 3	
15h30 Pause-café	17h00 Présentation des sponsors	
15h45 Reprise des discussions sur le thème 1	18h00 Synthèse	
17h30 Fin de la première session	18h30 Clôture des travaux	
	20h00 Gala	

La seconde annonce précisant les modalités de participation suivra dans quelques semaines.

Kathleen Weil invite les entreprises à s'ouvrir sur l'immigration

Conférencière invitée à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Kathleen Weil, a fait valoir l'importance pour les employeurs de miser sur l'immigration pour soutenir la croissance de leurs entreprises



L'économie se porte bien et, pour s'enrichir, le Québec doit pouvoir compter sur tous les talents et toutes les compétences d'ici et d'ailleurs. La main-d'œuvre issue de l'immigration est un atout indéniable et son rôle est appelé à s'intensifier », a précisé la ministre Weil.

L'immigration : un levier stratégique de l'économie québécoise

Pour soutenir son développement dans les prochaines années, le Québec devra s'ouvrir davantage à l'immigration alors que les plus récentes prévisions d'Emploi-Québec estiment que 740 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2014, dont 15 % pourraient être comblés par des personnes issues de l'immigration.

« Compte tenu du contexte mondial où plusieurs pays désirent attirer chez eux des travailleuses et des travailleurs qualifiés, nous avons, ces dernières années, mis en œuvre

des moyens très novateurs pour permettre au Québec de se démarquer à cet égard. Les actions de notre gouvernement portent leurs fruits puisqu'en 2010, les demandes d'immigration de la catégorie des travailleurs qualifiés ont connu une hausse de 45 % », a déclaré la ministre Kathleen Weil.

Le gouvernement du Québec souhaite faciliter le recrutement, par les entreprises québécoises, d'une main-d'œuvre immigrante qualifiée et a mis à leur disposition de nouveaux outils visant cet objectif.

Une amélioration du taux d'emploi des immigrants

En 2010, Statistique Canada a observé une nette remontée de l'emploi au Québec. Les taux d'emploi et d'activité des personnes immigrantes ont progressé substantiellement alors qu'ils sont demeurés relativement stables dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, 53,4 % de la création nette d'emplois a bénéficié à des personnes immigrantes, soit 35 000 sur les 66 000 emplois créés. Ainsi, le taux de chômage des immigrants a diminué (- 1,2 %) plus rapidement que celui de l'ensemble de la population (- 0,5 %).

« La diversité en emploi est une réalité qui va s'intensifier. Nous allons continuer à tout mettre en œuvre pour outiller les entreprises en matière de gestion de la diversité. Nous continuerons aussi à accompagner les travailleurs et leur famille qui contribuent au dynamisme et à l'enrichissement du Québec », a souligné la ministre.

Consultation publique sur l'immigration

Mme Weil a rappelé aux participants qu'elle a lancé, le 14 avril dernier, une consultation publique en vue de la planification de l'immigration 2012-2015 et elle a profité de l'occasion pour les inviter à donner leur point de vue sur les orientations gouvernementales actuellement soumises à cette consultation. Ces orientations sont contenues dans le document La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, disponible dans le site Web du Ministère. Elles prévoient notamment de maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions et visent une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015. Selon ce scénario, en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établirait à 50 000 personnes, ce qui comprend toutes les catégories d'immigration, tant celles de l'immigration économique que du regroupement familial et des réfugiés.

Source : Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Des recommandations à la Commission ad hoc à partir du Canada

Comme la Commission ad hoc, chargée de la révision de la constitution, suite au discours royal du 9 mars 2011, est appelée à entendre toutes les composantes de la Nation y compris des individus, un groupe de marocains résidant au Canada a pris l'initiative d'organiser des rencontres-débats ayant comme objectif d'adresser un mémoire à cette commission en vue d'enrichir la spécificité des "Marocains du Monde" dans la constitution révisée.

Ce groupe qui ne prétend aucunement parler au nom de tous les MRE du Canada a organisé des rencontres-débats dans les villes suivantes:

- ◆ Ville de Québec, le 16 avril ;
- ◆ Ville de Brossard, le 17 avril ;
- ◆ Toronto, le 23 avril ;
- ◆ Montréal, le 28 avril 2011.

Ces rencontres-débats ouverts au public et auxquelles ont assisté des gens de différents horizons intellectuels et professionnels ont été notamment soutenues notamment par les associations suivantes:

- ◆ Fondation Tarik Assalama;

- ◆ Association des marocaines et marocains de l'université Laval;
- ◆ L'association des marocains du Québec;
- ◆ L'association Marocaine de Toronto;

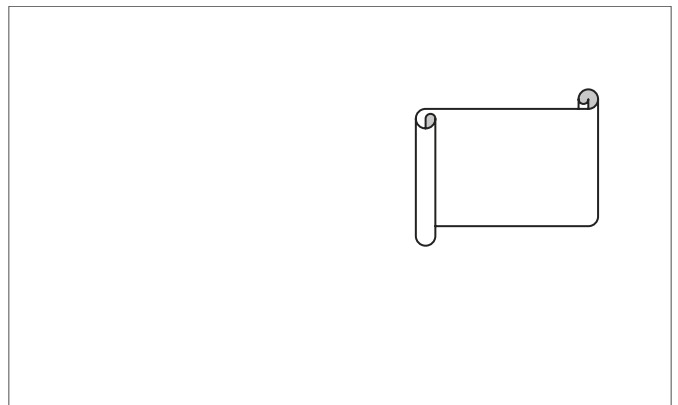
L' Association des Femmes Professionnelles et d'affaires au Canada.

Suite à ces rencontres débats, quatre recommandations vont figurer dans le mémoire qui sera adressé à la commission ad hoc, chargée de la révision de la constitution à savoir:

- 1) Inclure les MRE dans la constitution marocaine en tant qu'entité spécifique;

- 2) Que la commission consultative inscrive le droit MRE de participer au référendum, sur la révision de la constitution, à partir de leur pays de résidence;
- 3) Que la commission consultative intègre le CCME dans la constitution comme organe dont les membres sont élus au suffrage universel et dont sa mission principale est de défendre les intérêts des MRE.
- 4) Assurer la représentativité des MRE dans le parlement, et reconnaître les MRE comme région dans le processus de la régionalisation avancée.

A. El Fouladi



Libye : démocratie ou pétrole?

Point de vue...

les guerres d'ordre humanitaires servent-elles à cacher les intérêts économiques et stratégiques derrière la conquête et l'invasion des terres étrangères ? L'intervention armée en Libye semble le confirmer !



Par Jawad Najem

D'après le journal italien il manifesto, les premières données, partielles seulement, donnent une idée de ce que la guerre en Libye coûte à l'Italie (chiffres à convertir pour chaque pays allié... à la dépense, NdT). A partir d'une comparaison avec les coûts des autres pays, ceux des États-Unis et de la Grande-Bretagne, qui sont parmi les plus documentés et rendus publics.

Le secrétaire de l'U.S. Air Force, Michael Donley, calcule que dix jours de guerre aérienne, du 19 au 28 mars, avec l'utilisation de 50 chasseurs-bombardiers et 40 avions d'appui, ont coûté aux États-Unis environ 550 millions de dollars (375 millions d'euros).

Depuis, le 31 mars, qu'a commencé l'opération OTAN « Unified Protector » et que l'engagement étasunien a diminué, le coût est tombé (pour les USA, NdT) à environ 40 millions de dollars (27 millions d'euros) mensuels. Auquel il faudra ajouter celui, non encore quantifié, des forces navales.

La Grande-Bretagne a dépensé pour la guerre 100 millions d'euros en un mois. L'Italie, selon des estimations par défaut, a dépensé, pour l'engagement de 12 avions, plus de 45 millions d'euros en un mois. Avec l'engagement qu'elle vient juste d'accroître, ce chiffre sera peut-être doublé. Cela dépendra du nombre de missiles que les Tornado lanceront : un Storm Shadow (ombre de la tempête... NdT) coûte plus de 250 mille euros. Et garder cinq navires de guerre devant les côtes libyennes coûte plus de 10 millions d'euros par mois ! On arrive ainsi à environ 100 millions d'euros mensuels (pour l'Italie, NdT).

L'équivalent, en deniers publics, des salaires annuels bruts de 4.000 enseignants.

Question : La question que je me pose, pourquoi ces pays là prêtent une attention particulière à la Libye et pourtant le même scénario, si non pire, se déroule partout au Yémen et au Bahreïn là où les forces armées n'hésitent pas à tirer sur des manifestants sans la moindre hésitation?

Réponse : l'intervention militaire menée par les États-Unis et l'OTAN contre la Libye comporte des implications géopolitiques et économiques d'une portée considérable.

La Libye est l'une des plus grandes économies pétrolières du monde : elle détient 3,5 % des réserves mondiales de pétrole, soit plus du double de celles des États-Unis.

L'opération Libye fait partie du programme militaire élargi au Moyen-Orient et en Asie centrale et qui consiste à prendre le contrôle et à s'approprier plus de 60 % des réserves mondiales de pétrole et de gaz naturel, y compris les tracés de pipelines et de

gazoducs.

Les pays musulmans, incluant l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Yémen, la Libye, le Nigéria, l'Algérie, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, la Malaisie, l'Indonésie et le Brunei possèdent entre 66,2 et 75,9 % de toutes les réserves pétrolières, selon la source. (1).

Avec ses 46,5 milliards de barils de réserves prouvées la Libye constitue la plus grande économie pétrolière du continent africain, suivie par le Nigeria et l'Algérie. À titre de comparaison, les réserves de pétrole prouvées des États-Unis sont de l'ordre de 20,6 milliards de barils (décembre 2008) selon l'Energy Information Administration. (2).

Les évaluations les plus récentes estiment les réserves pétrolières de la Libye à 60 milliards de barils et ses réserves de gaz à 1500 milliards de mètres cube (m³). Sa production de pétrole se chiffre entre 1,3 et 1,7 millions de barils par jour, bien en-deçà de sa capacité de production.

Bref, à travers l'histoire, les guerres d'ordre humanitaires ont toujours servi à cacher les intérêts économiques et stratégiques derrière la conquête et l'invasion des terres étrangères. Ces guerres ont été constamment livrées en vue de garder le contrôle des routes marchandes et des ressources naturelles.

Références:

(1) Michel Chossudovsky, La « diabolisation » des musulmans et la bataille pour le pétrole.

(2) U.S. Crude Oil, Natural Gas, and Natural Gas Liquids Reserves.

Pour l'enracinement des aînés des communautés culturelles en Estrie

Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) a été convié à une rencontre de presse tenue par le premier ministre du Québec Jean Charest, la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais et le député d'Orford, M. Pierre Reid. L'annonce officielle d'une aide financière qui vise à mettre en place quatre projets menés par autant d'organismes communautaires de la région, dont Actions interculturelles fait partie, a été effectuée lors de cette rencontre. Rappelons que cette aide est accordée dans le cadre du programme : Soutien aux initiatives visant le respect des aînés.

Le projet d'Actions interculturelles : Initiative pour l'intégration des aînés des communautés culturelles de l'Estrie phase II est divisé en trois aspects. Un des aspects permettra au Comité interculturel des aînés (CIA), de poursuivre et de déployer à l'échelle régionale des activités favorisant les échanges interculturels entre les aînés.

Un autre aspect concerne une étude menée sous forme d'activités consultatives auprès des aînés pour connaître leurs intérêts, aptitudes et besoins. «Nous voulons travailler en fonction de ce que vivent les personnes aînées de l'Estrie, c'est pour cette raison qu'une étude sera effectuée afin de dresser un portrait global des besoins et des ressources dont nous disposons, car le projet c'est aussi mettre en valeur la richesse et les compétences que possède nos aînés en région.» Affirme avec passion Aura Maria Forero chargée de projet chez Actions interculturelles.

Le dernier aspect est de mener des ateliers de formation dans divers endroits stratégiques dont des résidences pour personnes âgées.

L'objectif central est de valoriser le loisir actif, de briser l'isolement pour les 55 ans et plus d'origines québécoises et les

aînés des communautés culturelles. Mohamed Soulamy le directeur de l'organisation affirme à ce propos que : «Notre mission a toujours été entre autres de favoriser les rapprochements interculturels et de valoriser la richesse d'une société pluraliste.

Quand on sait que 26,9 % de la population immigrante en Estrie étaient âgée de 55 ans et plus lors du recensement de 2006 cela nous démontre qu'il y a un fort potentiel pour ce type de projet, car les aînés issus des communautés culturelles sont d'autant plus à risque de vivre de l'isolement à cause des barrières linguistiques, par exemple que les Québécois d'origines.»

«Je suis extrêmement heureux que le Ministère de la Famille et des Aînés ait accepté de reconduire le projet pour trois années supplémentaires. Les activités réalisées jusqu'à maintenant ont été porteuses pour briser l'isolement des personnes âgées d'origines québécoises et immigrantes et je suis persuadé que cela ne fait que commencer.» Affirme M. François Godbout président de Actions interculturelles.

De son côté, Madame Rollande Brédy Petit présidente du CIA a affirmé par voie téléphonique qu'«Il aurait été dommage que le Comité interculturel des aînés doive cesser ses activités faute de financement. Ce que nous faisons dans le cadre de ce projet permet aux gens de découvrir des nouvelles cultures, de partager et de rencontrer de nouvelles personnes. Nous misons beaucoup également sur l'aspect intergénérationnel et c'est essentiel selon moi, car cela permet aux plus jeunes de découvrir les belles valeurs que les personnes aînées portent en elles et cela les aide à préparer et à vivre leur propre vieillesse. Nous croyons fermement que ce sont ces petits gestes qui contribuent à faire un monde meilleur pour les aînés et les jeunes de la région.»

«Le financement est important pour développer des projets pour les aînés. L'isolement que vivent les immigrants âgés est grave, car quand ils arrivent ici ils se retrouvent seul, car les membres de leur famille travaille et ils se retrouvent seul. Alors c'est important la création de projets tels que le fait Actions interculturelles est essentiel pour permettre aux aînées des communautés culturelles de s'intégrer à la société. », affirme le Docteur Vincent Échavé membre d'honneur du CIA.

Ce projet est soutenu par une équipe solide qui possède déjà une expertise riche et diversifiée et c'est ce qui contribuera sans aucun doute au succès de la phase deux d'Initiative pour l'intégration des aînés des communautés culturelles de l'Estrie. D'ailleurs, Monsieur Charest à mentionné qu'il est très des organismes qui viennent en aide aux aînés.

À propos d'Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE)

Fort de son expertise interculturelle, Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) mène des actions de sensibilisation et d'éducation interculturelles et favorise le développement des connaissances et des pratiques sur la gestion de la diversité culturelle. Il se consacre aussi à l'éducation fonctionnelle en alphabétisation technologique. Son implication dans la société canadienne a été reconnue à plusieurs reprises. Actions interculturelles est d'ailleurs récipiendaire de nombreux prix dont quatre prix Hommage aux actions interculturelles en Estrie en 2006 et 2008 et le prix Hommage bénévolat Québec en 2007.

Source:

Geneviève Chénard B.Éd.

Actions interculturelles de développe-

Médecine: Reconnaissance d'expérience acquise au Maroc

Un médecin d'origine marocaine réclame 230 000 \$ de l'Université de Montréal, pour vice de procédures, abus d'autorité et discrimination dans une poursuite qui marque le début des actions judiciaires contre la discrimination à l'endroit des médecins diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU).

Le Dr. Omar Addou, âgé de 30 ans et arrivé au Québec en 2006, après avoir pratiqué la médecine interne et commencé sa résidence en orthopédie au Maroc, a été expulsé le 23 mars dernier du programme de chirurgie orthopédique (PCO) de l'Université de Montréal, suite à des échecs en stage en milieu hospitalier. Depuis son arrivée au Canada, il a réussi tous les examens professionnels, y compris l'Examen des connaissances fondamentales de chirurgie du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en avril 2010.

Inscrit à l'Université et accepté en résidence en 2008, dans un programme de 5 ans, Dr. Addou a réussi sa première année en résidence sans aucun problème. Dès sa deuxième année, qui débute en juillet 2009, il commence à avoir des problèmes avec quelques superviseurs, dont une superviseure qui a agi de manière arbitraire et harcelante à son égard. D'autres irrégularités procédurales ont eu lieu entre 2009 et 2011, et ont mené Dr. Addou à échouer quatre stages, dont :

* Le fait d'être placé dans le même hôpital, sous le même superviseur après avoir échoué le premier stage. Il a échoué une deuxième fois, son évaluation négative et son échec constatés deux semaines avant même la fin de ce deuxième stage;

* Le directeur du PCO lui a attribué une note d'échec, pour avoir mis " la vie des patients en danger ", alors que son superviseur direct lui a assuré qu'il avait réussi son stage et a même écrit qu'il n'avait pas été question pour lui de mettre la vie des patients en danger;

* Le directeur du PCO lui a donné une note d'échec suite à une période de stage et signé son évaluation le 17 décembre 2010, après que le Comité

d'évaluation du programme, conformément au Règlement de la faculté, se soit réuni et se prononce sur son échec. Or, suite à des demandes de renseignements, Dr. Addou a appris du doyen que ce Comité ne s'est réuni que le 17 janvier 2011;

* Le directeur du PCO lui a attribué une note " inférieur aux attentes " à un autre stage en recherche en 2010, en se fondant sur les critiques associées aux stages cliniques passés de 2009. Par ailleurs, celui-ci a recommandé une évaluation négative le 21 décembre 2010, une semaine après que le Comité aurait confirmé cette recommandation, contrairement aux règles d'évaluation;

* Lors de l'audition le 15 mars dernier de sa demande de révision de la recommandation d'expulsion du PCO et de la Faculté de médecine, le même directeur du PCO a fait mention explicitement de ses problèmes avec les valeurs et le fonctionnement du système québécois.

Une expulsion de la Faculté de médecine entraîne la révocation de la carte de stage par le Collège des médecins, et pratiquement la fin de la carrière de médecin du Dr. Addou au Canada.

* Plusieurs actes montrent que l'Université et ses employés ont collectivement posé des gestes illégaux et au mépris des droits de Dr. Addou ", déclare Me Aymar Missakila, avocat du médecin.

* Il y a eu non seulement de sérieux vices de procédures et de violations flagrantes des règles d'évaluation et de demande de révision, mais aussi, des pratiques institutionnelles en milieu hospitalier et au sein de l'univer-

sité et d'autres comportements, qui constituent de la discrimination tant intentionnelle que systémique fondée sur l'origine ethnique ou nationale de mon client, " ajoute Me Missakila.

Le mois dernier, Dr. Addou demande à la Cour supérieure l'émission d'une injonction interlocutoire et une autre injonction permanente pour rectifier son dossier de formation postdoctorale et pour condamner l'Université de Montréal, le doyen de la Faculté de médecine et le directeur du PCO, à 230 000 \$ en dommages pour perte de salaires, dommages moraux et dommages punitifs.

Selon M. Fo Niemi, directeur général du CRARR, qui soutient Dr. Addou et d'autres médecins DHCEU "Nous retrouvons dans ce cas plusieurs éléments que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a remis en question en novembre dernier en ce qui concerne la discrimination systémique au sein du programme de résidence, tels les critères d'évaluation qui sont vagues, subjectifs et arbitraires, et l'absence totale de mesures et de procédures qui respectent l'accès à l'égalité et l'équité procédurale."

Notons que selon l'enquête de la Commission des droits de la personne sur la situation des médecins DHCEU, que le CRARR a demandée en juin 2007 et dont le résultat a été rendu public en novembre 2010, l'Université de Montréal possède, parmi les universités ayant une faculté de médecine au Québec, le taux de moins élevé d'admission (5,04 %) de ces médecins en résidence, malgré le fait que la majorité de ces derniers se trouvent à Montréal.

Source : Me Aymar et le CRARR

Poésie haïtienne contemporaine



Par Kamal Benkirane
E- Passerelle
www.e-passerelle.ca

Cette seconde édition de (Poésie Haïtienne Contemporaine), présentée par Saint-John Kauss, et mettant en œuvre des poètes haïtiens de générations diverses, nous inter-

pelle, à plus d'un titre, par la profondeur des textes. Pour ces poètes, issus de l'exil pour la plupart, la poésie prend une place symbolique dans une écriture à l'affût de la nouveauté et de l'originalité. Un chant fluide émane de ces poèmes, une affectivité qui permet de situer le poète dans un monde en perpétuel changement, une certaine transparence dans l'écriture, imprégnée d'une conception nouvelle de l'art qui nous transporte dans l'âme d'un peuple, et sa littérature, épanchée dans la quête d'une identité qui puise dans la revitalisation de la parole, du lyrisme et de la liberté. Saint-John Kauss est né à Hinche (Haïti). Il vit au Québec depuis les

années 80, écrit en français et en créole. Il a publié plus d'une vingtaine d'ouvrages (poésie, essai, critique, anthologie). Sa poésie, saluée par ses contemporains, est traduite dans plusieurs langues (anglais, espagnol, roumain, portugais et allemand). Elle fait aussi l'objet de travaux universitaires

Son œuvre est marquée par l'exil, le pays, la famille, la tendresse et l'errance. Paroles de traversier dans le temps et l'espace, elle est enracinée dans la mémoire. Saint-John Kauss est considéré aujourd'hui comme le père du Surpluréalisme, mouvement littéraire permettant de visualiser le monde dans tous ses univers. * / *



Le sang du monde arabe : Le record à battre

Courrier des Lecteurs...

Oui, cette lettre je l'ai écrite pour vous, pour moi, pour nous tous quoi. Elle n'est pas drôle du tout croyez moi. J'ai beau essayé de l'éviter, je me suis retenu, mais je ne peux plus.



Par Alcène Moussi, Economiste et
Président de l'Association Migrants
Maghreb Canada à Montreal.
Courriel : aghrivarani@yahoo.ca

Nous savons tous que le record du monde du triple saut a été battu par le français Tamgha grâce à un bond de 17,91 mètres ; que celui du saut en hauteur par le cubain Sotomayer avec 2,45 mètres.

Nous savons aussi que le record du monde en matière de gouvernance dictatoriale est détenu par Kadhafi avec 42 années à la tête de la Libye suivi du Yéménite Abdoullah Salah avec 32 années, de Moubarak avec 30 années au sommet des pyramides, ex éco avec El-Assad (père) de Syrie, et en cinquième position, vient Ben Ali avec 23 ans à la tête de la sympathique Tunisie.

J'avais parfois l'impression que le monde arabe ne franchira le bout du tunnel que lorsque toute la population sera passée de vie à trépas.

En tout cas pour ces dictateurs, ces fils de "Khome", leur règne est bel et bien terminé ; Combien même on assiste encore aux derniers soubresauts de Kadhafi, ce fou libyen et de son homologue Salah de "l'Arabie heureuse", qui n'ont que quelques petites semaines encore de liberté angoissante, le temps pour eux de s'abreuver à bouchées doubles dans ces grandes flaques de sang de leurs concitoyens, tant qu'il est encore chaud, afin d'étancher leur soif, de rédiger leur testament imaginaire, et de jeter un dernier regard sur ces milliers de morts, qu'ils ont eux-mêmes assassinés, jonchés des jours durant sur les trottoirs, en attendant d'être enterrés.

Mauvaise graine...

Comme la mauvaise graine ne meurt jamais, on la voit pousser sauvagement dans d'autres pays du monde arabe. Il se trouve qu'il y a encore trois ou quatre petits dictateurs, sans foi ni loi, qui tentent tant bien que mal de jouer avec le feu. A la différence de leurs aînés, cités plus haut, ces derniers sont rusés et méfiants.

Pourquoi, parce qu'ils doivent malheureusement cohabiter avec des minorités quelque peu différentes d'eux, qu'ils estiment invisibles à l'œil nu (des microbes quoi...), donc méprisables et sans intérêts. La solution selon eux est très simple ; l'extermination (la shoah d'antan). Si ça ne marche pas par de petits complots secrets, ils ne se gêneront pas à recourir aux grands moyens et sortir la grande artillerie.

Ces dictateurs du monde arabe ont presque tout de leur côté : l'argent, les armes, les médias, le soutien des autres dictateurs, les intérêts occidentaux et l'alliance stratégique avec la plèbe contre le peuple.

À titre d'exemple, voyons le président yéménite Ali Abdallah Saleh, qui refuse de quitter le pouvoir alors que les émeutes populaires gagnent toutes les villes et villages et que des morts au sein de la population se comptent par milliers.

Voyons le président algérien Boutef, avec ces 12 années au pouvoir, qui ne cesse de canarder ses opposants (tous ceux qui ne sont pas comme lui) étudiants, ouvriers, Kabyles, Chaouis, Mozabites etc... On nous dit qu'il n'est pas président à vie mais qu'il restera à la présidence jusqu'à sa mort ... Quand Ouyahia livre ses secrets ; "le diable boiteux est devenu un diable moraliste". Et puis, son dauphin est déjà prêt pour lui succéder.

Les algériens ne sont pas dupes ; ils savent à qui Bouteflika rêve de passer le flambeau.

Ils savent bien qu'au niveau du pouvoir, on combine déjà pour préparer le prochain gardien des temples ; Monsieur Ouyahia est tout indiqué pour encore une bonne dizaine d'années. C'est incroyable ! Comment ces gens qui sont tous sortis du même moule, se remplacent au sommet ! Ils sont comme ce feu mal éteint qui se rallume à chaque petit vent qui souffle, pour brûler les meilleurs arbustes de la forêt.

Ce qui est sur et certain, malheureusement pour eux, c'est que le temps de la mouche tsé-tsé est certainement révolu ; les algériens sont tous vaccinés et bien réveillés. Ils sont décidés à aller jusqu'au bout cette fois ci, pour un changement radical, et sans aucun doute, sans vous les Boutef-Ouyahia et autres braconniers d'Alger.

Lire la suite, page 23

Le sang du monde arabe : Le record à battre *(Suite et fin)*

Suite de la page 22

Courrier des Lecteurs...

Je dis bien sans vous, car non seulement vous n'avez pas un cœur, mais un tic-tac artificiel, mais surtout vous n'avez pas les pieds sur terre, comme nous autres, mais sur nos échines.

Nous avons par ailleurs appris, que le record du monde sur le plan de l'aide sociale (manges, dors et fermes ta gueule), a été battu par notre ami le roi Abdallah d'Arabie Saoudite, qui va très prochainement distribuer, tenez-vous bien, 70 milliards de dollars à ses 28 millions d'habitants...

Oui, c'est son droit le plus absolu ; il est riche, il accumule l'argent des hadjs, et dans son pays, il y a autant de puits de pétrole que de chameaux.

Plus encore, on parle actuellement d'une huitième merveille du monde (le petrocean) sur son territoire: Semble-t-il, l'Arabie-Saoudite se trouve au dessus du plus grand océan qui coule à cercle fermé.

À la différence des océans classiques, ce dernier n'est constitué que d'or noir. Et puis, le roi à besoin d'acheter la paix social et d'éviter à son pays d'être contaminé par cette grave maladie contagieuse (l'arabofolie) qui sévit actuellement chez ses voisins du Golfe Persique. Les grands économistes n'auront aucune difficulté à nous convaincre, qu'avec une cagnotte de 70 milliards de dollars, c'est toute la machine industrielle du moyen orient qui sera remise à neuf à la joie de ces millions de malheureux manifestants de la région, qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Hélas, on n'y peut rien, le roi a choisi son camp. Il préfère garder de bons rapports avec le pays de l'oncle Sam.

Il a décidé de fermer portes et fenêtres de son château pour bien savourer le grand rôti (méchoui), rien qu'avec ses enfants et certains de ses acolytes, et de donner l'ordre à ses sujets de tirer sur tout ce qui bouge dans

son arrière-cour (Bahrein etc...).

Mais dans cette cacophonie et cette arabofolie, ce que je ne sais pas et vous n'en plus certainement, c'est qui, parmi ces dictateurs dracula-chefs arabes, arrivera à faire couler la plus grande quantité de sang humain, à la joie de ses pairs. Nous avons les chiffres à l'heure actuelle, mais nous ne pouvons pas encore arrêter le décompte, puisque, par la faute de ces maudits chefs sanguinaires, les musulmans croisent encore le fer pour s'entretuer (*).

Mon instrument de mesure à moi, est ma télévision. Elle est souvent allumée, et je ne peux m'empêcher de la regarder. Par contre, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'écran est toujours rouge, même rouge foncé, à longueur de journée. Je me suis demandé si c'est mon téléviseur qui rougit en s'usant avec le temps, ou encore mes divers canaux qui rougissent à force de retransmission des images de sang.

J'ai fini par comprendre que dans ce monde arabe, l'histoire de tous les

temps est faite de sang. Ce n'est un secret pour personne ; Il faut reconnaître que les Arabes seraient le fait des Arabes eux-mêmes, de leur mentalité, de la religion qu'ils propagent à leur façon, de leur manque de civisme et de culture politique, etc. A cela, ils répondent qu'ils n'y sont pour rien, et que c'est l'Occident (le colonialisme, l'impérialisme, Israël) qui les a délibérément chassés de la modernité.

Comme l'a si bien dit Leslie March : "Le sang coulera comme de l'eau, les larmes comme la brume, mais les peuples finiront par l'emporter".

Pour ma part, je continue de siroter ma grosse tasse de thé, dans mon petit salon à Montréal, tout en pensant à mon petit village d'Ahnif, niché au pied de cette noble montagne du Djurdjura.

(*) La sourate 4, an nissa (les femmes) dit : *Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment.*

Maroc: Un conservateur de la propriété foncière et deux ingénieurs topographes Lancent un appel de détresse !

Accusés d'avoir crée un nouveau titre foncier sur un autre ancien, les trois prévenus furent condamnés, le 19 avril 2011, à 10 ans de prison par un tribunal de Béni Mellal (Maroc), un verdict qu'ils trouvent injuste et injustifié. Voici le résumé du courriel qu'on nous a fait parvenir sur cette affaire:

Le système d'immatriculation au Maroc permet de constituer une véritable carte d'identité de la propriété désormais individualisée par un nom, un numéro de titre et un plan rattaché aux repères géodésiques. Ce système établit le droit entre les parties, le rend opposable aux tiers et fait foi devant les juridictions, c'est pourquoi tous faits et conventions doivent être portés sur le titre foncier par les soins du "Conservateur de la Propriété Foncière".

La fonction de " Conservateur " est régie par une loi. Par cette fonction, le conservateur assure la préservation des droits des citoyens à la propriété. Ce rôle lui confère aussi un rôle social prépondérant dans le développement économique du pays. Car le Conservateur est considéré comme " un véritable juge foncier de l'ordre administratif ".

Dans ce dossier pénal, le Conservateur a continué l'exécution de la procédure d'immatriculation entamée par un autre confrère. Mais, sa décision d'établissement du titre foncier 2951/68 n'a pas plu à des personnes influentes; car elles avaient des " ambitions " immobilières sur le terrain concerné. Elles ont alors décidé de " fabriquer " de toutes pièces un procès. Et pour donner plus de " crédibilité " à leur action, elles ont impliqué dans ce procès le Conservateur de Fkih BenSaleh, deux ingénieurs topographes (dont l'un était chef du service du Cadastre), et d'autres personnes parmi elles les acquéreurs du nouveau titre foncier.

Pour donner plus de " vraisemblance " à son action judiciaire, la plaignante a

prétendu que le nouveau titre foncier (2951/68) a été crée par-dessus l'assiette foncière de l'ancien titre (22728/C). La partie plaignante déclare que l'ancien titre foncier a été " déplacé " dans le cadre des opérations de remembrement. En réalité, il s'agit du plus grand " mensonge " glissé dans un procès. Toutes les opéra-



Parmi les condamnés, M. Makhchouni, conservateur de Fkih Ben salah

tions de remembrement ont été annulées de manière réglementaire.

Nous vous soumettons ci-après quelques contradictions relevées par les avocats et présentées devant la Cour :

1- La police judiciaire a commis des " fautes graves " en enregistrant des " conclusions et condamnations " anticipées. En effet, la police judiciaire

a affirmé que " le nouveau titre foncier a été créé sans respect des lois en vigueur ". N'est-ce pas ici une volonté manifeste pour désorienter la justice.

2- Le juge d'instruction, tout en ayant ordonné lui-même une expertise tripartite, a tout simplement fini par ignorer les conclusions de cette expertise. Car les conclusions de cette dernière réfutent catégoriquement toutes accusations contre le conservateur et les autres détenus.

La police judiciaire, le procureur général adjoint et le juge d'instruction crient haut et fort qu'il y a falsification des documents à la base de la demande d'immatriculation du nouveau titre foncier. La défense a conclu que cette histoire de falsification est elle-même aussi " inventée ", pour accuser les prévenus et faire plaisir au colonel retraité et aux personnes influentes qui le supportent. Il faut signaler au passage, que l'un des avocats de la défense a mis en cause la qualité de la plaignante. Il a même affirmé qu'elle a été volontairement aiguillée vers la justice pénale, car sa requête devant la Tribunal Administratif serait tout simplement refusée.

Deux ans de détention provisoire pour des accusations non fondées. Pour rappel, la détention provisoire dure depuis plus de 24 mois (10 mois d'instruction et plus de 8 mois de report de séance en séance ; et 6 mois de débats et plaidoiries), bien que tous les documents officiels (certificats de propriété des 2 titres fonciers) et les rapports d'expertise réfutent les accusations et démontrent de manière claire que le nouveau titre n'a pas été créé sur une partie de l'assiette fon-

Maroc: Un conservateur de la propriété foncière et deux ingénieurs topographes Lancent un appel de détresse !

Suite de la page 24

cière de l'ancien. Et enfin de parcours, une condamnation sévère et injustifiée (10ans pour les détenus)

Contradiction. En 1995, la plaignante (femme du colonel) rapportait à la cour que la situation géographique de l'ancien titre foncier (22728/C) n'a pas changée depuis sa création en 1938. Actuellement, elle rapporte que ce même titre a été déplacé vers l'endroit où a été créé le nouveau titre foncier (2951/68). Et ce, en contradiction flagrante avec les documents officiels des services du Cadastre, de la Conservation Foncière et des conclusions des rapports d'expertise.

La réalité amère que personne ne veut reconnaître. La réalité est que ni la police judiciaire, ni le procureur général adjoint, ni le juge d'instruction ne veulent reconnaître que c'est l'Etat Marocain qui occupe et exploite la totalité du titre foncier 22728/C (mal-

gré qu'il le possède en indivision avec la plaignante).

De l'autre côté, la plaignante ne veut pas revenir sur ce même titre qu'elle possède en indivision avec l'Etat. Car, le terrain qu'elle a continué toujours à occuper illégalement (malgré l'annulation des opérations de remembrement) est devenu urbain ; et donc sa valeur a augmenté énormément. Donc, elle cherche à le garder par tous les moyens. Le procès du conservateur a été " orchestré " dans ce sens.

Ainsi, nous nous adressons à toutes les organisations de droit de l'homme régionales et internationales, pour leur rapporter un cas de dol, un mensonge et une falsification des faits et des réalités par la police judiciaire, le procureur général adjoint et le juge d'instruction de Béni-Mellal (Maroc). Nous nous adressons à ces organisations pour tirer la sonnette d'alarme, devant

ces actions dangereuses orchestrées par des personnes qui ne croient pas encore dans l'ère nouvelle annoncée par Sa Majesté Mohammed VI.

Tout notre espoir, est que notre confrère soit disculpé par la deuxième instance de la Cour d'appel. Car la fonction de " Conservateur " est bien réglementée. Toutes les études et analyses faites sur ce dossier, par les services compétents de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie ont conclu à un non lieu et que le conservateur inculqué a exécuté la procédure d'immatriculation selon les normes prescrites par la loi foncière.

Nous avons la certitude que notre appel trouvera auprès de ces organisations toute l'attention nécessaire pour faire prévaloir le Droit et rien que le Droit et la Justice.

ATTENTAT MEURTRIER À MARRAKECH (MAROC)

Au moment où nous étions en train de boucler cette édition, nous avons appris qu'un attentat a fait 14 morts et 20 blessés dans un café de Marrakech, face à la célèbre place touristique Jamaa Lefna.

Le bilan provisoire fait état de 11 étragés tués dont un couple de français.

Selon une dépêche de la MAP, le Roi du Maroc qui présidait un conseil des ministres au moment de cet attentat a donné Ses Hautes instructions à la ministre de la santé pour qu'elle veille à ce que tous les soins médicaux et l'appui humain nécessaires soient prodigués aux blessés (...)

Le Souverain a également instruit les ministres de l'Intérieur et de la Justice « pour que les autorités compétentes diligentent une enquête judiciaire sur cette explosion criminelle, afin de déterminer les causes, les tenants et les aboutissants de cet incident regrettable » indique un communiqué du Cabinet royal.

Le Souverain a aussi ordonné aux ministres de l'Intérieur et de la Justice d'informer l'opinion publique des conclusions des investigations, avec toute la célérité et la transparence requises, en veillant à dévoiler la vérité, et en s'astreignant à la primauté de la loi et à la préservation de la quiétude et de la sécurité des personnes et des biens, sous l'autorité de la justice.

Un communiqué du ministère de l'Intérieur avait indiqué que l'analyse des premiers indices recueillis sur le lieu de l'explosion confirme la thèse de l'attentat, qui a fait 14 morts et 20 blessés de nationalités différentes.

Une enquête a été ouverte par le parquet général de Marrakech pour déterminer les causes exactes de cet attentat.

Source: MAP

France : la chasse aux sorcières continue



Par Mustapha Bouhaddar

Quel rôle a-t-elle vraiment joué la France dans l'arrestation de Laurent Gbagbo ? Car, officiellement comme l'a rapporté « Le Point », du 11 avril 2011, Le président ivoirien sortant Laurent Gbagbo a été arrêté lundi à l'issue d'une offensive généralisée des forces de son rival Alassane Ouattara, appuyées par les moyens aériens et blindés des forces françaises et de la mission des Nations unies (Onuci). « Laurent Gbagbo a été arrêté par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI, pro-Ouattara) et conduit à l'hôtel du Golf (QG du camp Ouattara) par les FRCI », a déclaré l'ambassadeur de France, Jean-Marc Simon.

Laurent Gbagbo, au pouvoir depuis 2000, est en compagnie de son épouse

Simone, considérée comme une « dure » du régime, et son fils Michel, d'un premier mariage, a précisé Anne Ouloto, porte-parole d'Alassane Ouattara, vainqueur reconnu de l'élection présidentielle du 28 novembre. « Le cauchemar est terminé » pour les Ivoiriens, a déclaré à la télé pro-Ouattara Guillaume Soro, Premier ministre d'Alassane Ouattara, assurant que Laurent Gbagbo et son épouse étaient « aux arrêts ».

Dans la soirée, Laurent Gbagbo a lancé un appel à l'arrêt des affrontements en Côte d'Ivoire. « Je souhaite qu'on arrête les armes et qu'on rentre dans la partie civile de la crise, et qu'on conclue rapidement pour que le pays reprenne », a-t-il déclaré à la télévision TCI du nouveau président, Alassane Ouattara.

Officieusement, comme le rapporte « Le Canard enchaîné » du 13 avril, à Abidjan après la chute spectaculaire de Gbagbo, on a vu et entendu des partisans de Ouattara crier : « Vive Sarko ! » Comme des Libyens anti-Kadhafi l'avaient fait quelques semaines plutôt à Benghazi. On ne saurait dire encore si ces marques de sympathie extérieures envers le grand guerrier de l'Elysée, qui depuis bien longtemps n'ont plus cours ici, vont perdurer, mais pour l'instant ils tardent à faire remonter, ne serait-ce que d'un quart de point, la cote présidentielle dans nos contrées. Quelle frustration ! Sarkozy, chef des armées, vient de gagner une guerre, et il doit tout faire pour éviter les lauriers. Même si cela ne trompe

personne, de Juppé à l'état-major, chacun y est allé de son couplet faussement modeste : ce sont les troupes de Ouattara qui ont arrêté Gbagbo. Les Français – pardon, l'ONU, avec l'aide française – ont juste apporté leur soutien. Dernièrement, comme le rapporte le même « Canard », Sarkozy avait demandé aux forces françaises d'intervenir militairement, mais en évitant, autant que possible, de donner l'impression que c'étaient elles qui permettaient à Ouattara de l'emporter. Et on en a vu les effets au cours de la conquête du sud du pays, et de l'entrée dans la ville d'Abidjan.

En réalité, lors de l'assaut final contre la résidence du président déchu, toute la logistique (hélicoptères, blindés, troupes) était française. Nul n'est dupe ! Les forces républicaines françaises étaient prêtes à investir le bunker, et toutes les opérations étaient gérées par Licorne. Le commandement a fait savoir à Gbagbo que, s'il ne se rendait pas aux troupes de Ouattara, il serait contraint de se rendre aux Français. Une humiliation supplémentaire, paraît-il.

Depuis des jours, Sarkozy répétait qu'il était essentiel que Gbagbo soit pris vivant pour ménager les chances d'une réconciliation. Et qu'il fallait éviter à tout prix de se mettre en avant, ce qui aurait pour effet de transformer Ouattara en créature de l'Occident en général, et de la France-Afrique en particulier. Les consignes ont été suivies. Mais le ficelle est tellement grosse que le tir de barrage

Consultez nos archives depuis juillet 2003 à ce jour sur
notre site WEB:

www.maghreb-canada.ca

Pour toute autre information, appelez-nous au 514-576-9067
ou envoyez-nous un courriel à : info@maghreb-canada.ca

France : la chasse aux sorcières continue

Suite de la page 26

sur le thème « C'est pas nous, c'est Ouattara » n'a été pris au sérieux par personne. Cette petite guerre de communication, elle a été perdue.

Avant de boucler cet article, je dois dire quelques mots sur la Libye. En effet, La France a interrompu les livraisons au Tchad de blindés légers et de divers armements. De peur que le président Idriss Deby n'en refille une partie à son ami Kadhafi.

Si les États-Unis ne participent plus aux bombardements, leurs avions F-15 et F-16 n'en continuent pas moins de survoler la Libye afin de faire respecter la « Zone d'interdiction » aérienne et le blocus naval. Pour assurer de 130 à 190 sorties par jour, l'état-major de l'Otan affirme avoir besoin de plus d'avions, de bombes guidées et de missiles. Difficulté « bureaucratique » signalée par un expert militaire : « Entre la demande d'une frappe et le constat de la menace qui justifie son exécution, il s'écoule en moyenne huit heures. Un délai lié au fait que les états-majors de l'Otan, à Naples, n'ont toujours pas l'autorité nécessaire pour obtenir d'un membre de l'Alliance qu'il mette ses moyens à disposition. »

« Comment gagner la guerre sans envoyer de troupes au sol ? » À cette question posée par l'hebdomadaire « Der Spiegel », Anders Rasmussen, le secrétaire général de l'Otan, a répondu (11/4) : « Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. » Les généraux de l'Otan auraient-ils négligé de lui dire que Kadhafi a encore des partisans, et que son armée est coriace ?

La CIA a proposé de demander à des pays arabes – Arabie Saoudite, Qatar, Jordanie et Emirats arabes unis – de financer l'entraînement et l'armement de la rébellion libyenne. Avec l'idée de confier cette mission d'encadrement à des sociétés privées dirigées par des anciens de Forces spécialisées anglo-saxonnes et des agences de renseignement. Les services britanniques, ravis, sont déjà prêts à fournir une liste de leurs retraités à la recherche d'un emploi. Selon un membre de l'état-major des armées, les crédits dépensés pour les opérations menées par la France à l'étranger, depuis l'an 2000, ont pesé fort lourd : soit l'équivalent de trois sous-marins nucléaires d'attaque ou d'un second porte-avions, ou bien de 40 Rafales.

Faire la guerre ou acheter des matériels modernes, il faut choisir.

Une politique arabe au radar.

Les états-majors français et britanniques ne cessent de demander aux Américains qu'ils reprennent leurs frappes en Libye. Six pays seulement, en effet, sur les 28 membres de l'Otan participent aux bombardements : France et Grande Bretagne (une quarantaine d'avions à elles deux), d'une part, Danemark, Norvège, Belgique et Canada (une demi-douzaine en tout), d'autre part. Et cinq autres (Pays-Bas, Suède, Espagne, Italie et Turquie) fournissent quelques ap-

pareils pour la police du ciel libyen et le blocus naval. La France et la Grande-Bretagne assurent donc presque la totalité du boulot. Mais il leur manque, en renfort, une cinquantaine d'avions d'attaque au sol.

Nombre de diplomates français, leur patron compris, craignent d'ailleurs que le Département d'Etat et les services de renseignement américains ne jouent la carte des Frères musulmans dits « modérés », qui bénéficient du soutien financier de l'Arabie Saoudite dans plusieurs des révolutions arabes (Egypte, Libye, voire Tunisie).

Cette question a été abordée le 15 avril, lors d'une réunion au Quai d'Orsay des ambassadeurs de France en poste dans les pays arabes. Réunion qui s'est tenue en présence d'Alain Juppé. Une satisfaction pour ces diplomates : à la différence de Kouchner et de MAM, le nouveau ministre des Affaires étrangères entretient avec ses troupes des relations normales. Et il s'est même montré attentif à leurs critiques : la France ont dit en substance les ambassadeurs, n'a pas, aujourd'hui, de politique très affirmée dans le monde arabe. Elle « accompagne » les révolutions sans savoir comment elles évolueront. On parle même de relancer l'Union pour la Méditerranée, alors que Moubarak et Ben Ali figuraient naguère parmi les piliers de ce projet.

Critique plus méchante : la position de la France prise par Sarkozy dans la crise libyenne n'a qu'un objectif : Impressionner les Français. On s'en serait un peu douté.

Notre petit Village la Terre...

 <p>Viande Halal</p>	<p>Prix abordables! Téléphonez au (450) 588-3439</p>
<p>A 30 minutes de Montréal</p>	<p>Vous pouvez Aussi accomplir le rituel de l'abattage par vous-même</p>
<p>ABATTOIR ZAMPINI INC.</p>	
<p>Armando Zampini, Propriétaire Chèvres - Moutons - Veaux - Lapins - Viande Chevaline - Canards</p>	
<p>1425, L'Achigan Nord, L'Épiphanie Autoroute 40 Est, (Sortie 108, puis tourner à gauche)</p>	

Rebelote le 24 avril ...

Maroc: Mouvement revendicatif du 20 février...



Par Salaheddine Lemaizi

Le Mouvement du 20 février passionné, impressionne et divise. Par sa jeunesse et sa vitalité, il séduit. Par sa radicalité, il dérange et sa diversité politique inquiète le pouvoir.

Dix revendications, une vidéo et une zeste d'espoir a permis à ce courant de traverser toutes les couches de la société.

Sans leader, sans financement extérieurs ou soutiens d'organisations politiques et syndicales qui comptent au Maroc, il arrive à mobiliser à chacune de ses sorties. La dernière en date c'est celle du dimanche 24 avril.

Des Marocains dans 103 villes et douars se sont donnés le même d'ordre : le changement. Pour y arriver, ils veulent, entre autres, la fin de l'absolutisme, la corruption et le népotisme. Les plus optimistes ne donnaient pas cher de la peau de ces jeunes, surtout que la rue avait déjà parlé le 20 mars et le 6 avril dans deux défilés de revendicatifs. Pour beaucoup, -dont l'auteur de ce texte-, il était peu probable de voir encore une fois des dizaines de milliers dans les rues des grandes et petites villes marocaines le 24 avril. Et bien le "20 février" a prouvé que sa stratégie était payante !

Ce jour-là, la rue a de nouveau dit son mot, les manifestations veulent "le changement, le vrai. Avec des signes clairs de ruptures". La nouveauté des marches du 24 avril, ces qu'elles ont pu

du monde divers et varié. Le défilé de revendications s'est énormément grossi. Des retraités de l'armée qui se disent victimes de l'oubli, des policiers jugés dans l'affaire Tabit veulent que justice leur soit rendu, des résidents d'un orphelinat à Mohamadia dénoncent les abus du directeur de l'établissement, en complicité avec le gouverneur de la ville des fleurs. D'autres très visibles veulent la chute du directeur de la Conservation foncière et de l'agence urbaine de Casa.

Ceci dit, des revendications rassemblent l'ensemble de ces manifestations. La première, c'est la révocation de la Commission consultative pour la révision de la constitution présidée par Abdellatif Manouni car le 20 février exige l'élection d'une Assemblée constituante qui planchera à la rédaction d'une nouvelle constitution. Deuxième grande revendication, la fin de la torture et la fermeture de honteux centre de détention de la DST à Temara, aux environs de Rabat.

En quelques sortes, ces marches servent de défouloir collectif, tout le monde expose son drame, petit ou grand. Une autre preuve que les institutions qui devraient garantir les droits des citoyens ne jouent pas leur rôle adéquatement. La justice que toute la société estime défailante. Un constat que partage le Roi comme le citoyen, en passant par le ministre de la Justice. Devant aussi un gouvernement dépassé et un parlement déphasé, le citoyen trouve dans la rue une occasion de porter ces revendications à qui de droit.

Le "succès" de la marche du 24 avril comme du celle d'avant n'est à prouver par le nombre de participants comme se fut le cas au début du mouvement 20 février. Au départ, ce dernier se battait pour prouver que les chiffres des médias officiels (la MAP, la SNRT et 2M) étaient erronés. Le 24 avril comme le 20 mars, le "succès" se lit sur les visages des participants. Côté chiffres et selon un calcul des organisateurs, 800 000 personnes auraient manifestées le 24 avril. Ces manifestations étaient fières de leur civisme, leur citoyenneté, leur solidarité et leur ouverture d'esprit. Des choses qu'on disait absentes ou de moins peu visibles parmi les Marocains de nos jours. Pacifiques, la centaine de marches ont eu le mérite de créer un débat intense dans la société marocaine.

Les Marocains sont unanimes, ils ne veulent pas "Sda3" (la pagaille et l'insécurité). Rassurés par le caractère pacifique des marches, les citoyens se lancent dans des débats politiques. Entre les mi-temps d'un classico Barça-Réal, les "pour" et les "contre" le 20 février échangent leurs points de vue sur "l'exception marocaine".

Les "20 févrieristes" pensent à l'après 24 avril. Il prépare une grande surprise : une marche du 1er mai unifiée à Casa entre les deux grandes centrales syndicales du Maroc, la Confédération démocratique du travail et l'Union marocaine du travail. Si ça se produit, ça sera un grand coup à l'actif du 20 février.



La cherté de la vie, un des grands soucis des manifestations

Les nouveaux billets de banque canadiens en polymère

Au cas où vous ne seriez pas encore au courant de la nouvelle : la monnaie canadienne est sur le point de connaître de grands changements. Une nouvelle série de billets de banque en polymère fera son entrée à compter du mois de novembre prochain.

Pourquoi, demandez-vous?

Essentiellement, le polymère offre différentes options en ce qui a trait aux éléments de sécurité, il est plus durable que le papier et a moins d'impact sur l'environnement.

Alors, qu'est-ce que le polymère exactement? Le polymère est une pellicule lisse et durable conçue pour la fabrication des billets de banque et utilisée dans plusieurs pays autour du monde.

La sûreté avant tout

La sûreté est le premier facteur que prend en compte la Banque du Canada lorsqu'elle conçoit une nouvelle série de billets. Et la nouvelle série en polymère ne fait certainement pas exception. Grâce à la combinaison de leur matériau polymère et de leurs éléments de sécurité d'avant-garde, ces nouveaux billets sont non seulement difficiles à contrefaire et faciles à vérifier, mais ils comptent aussi parmi les plus sûrs au monde.

Économies

Même si l'objectif principal du passage au polymère est d'assurer la sûreté de nos billets, cette nouvelle série sera également plus économique. Comme les billets en polymère sont beaucoup plus durables, ils resteront en circulation au moins deux fois et demie plus longtemps que les billets en papier. Résultat : ils n'auront pas à être remplacés aussi souvent parce qu'ils seront plus résistants à l'usure.

Impact réduit sur l'environnement

Un autre avantage de la durabilité accrue des billets en polymère est leur impact réduit sur l'environnement. Comme moins de billets seront imprimés, les besoins d'énergie et de ressources associés à leur production et à leur transport seront plus faibles, et ces billets auront ainsi moins d'impact sur l'environnement. La Banque recyclera également ces billets lorsqu'ils seront devenus trop usés. Elle étudie d'ailleurs diverses options de recyclage ici même au Canada.

Restez à l'écoute!

Le graphisme des nouvelles coupures de 100 \$ et de 50 \$ sera dévoilé sous peu.

Ce printemps, vous aurez l'occasion d'examiner les nouvelles coupures et de vous familiariser avec leur apparence et leurs éléments de sécurité. La Banque veut que les Canadiens soient préparés et qu'ils connaissent leurs billets avant que ceux-ci ne soient mis en circulation plus tard cette année.

Renseignements:

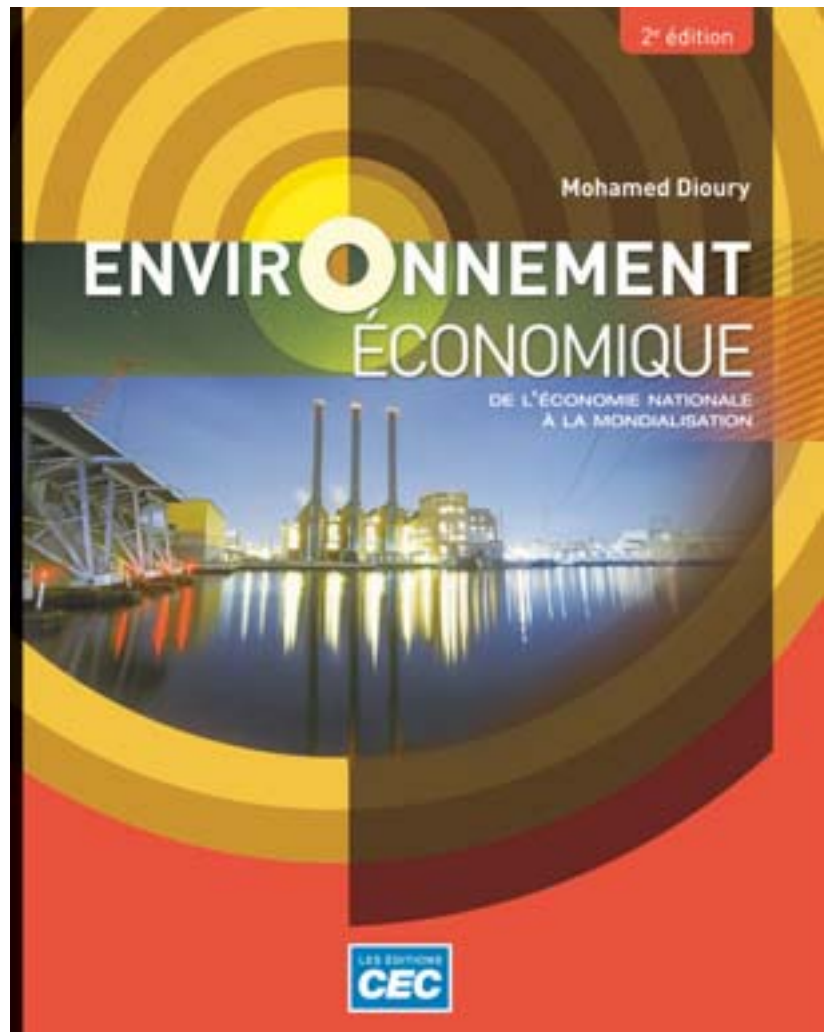
Pour obtenir plus de renseignements et des outils de formation gratuits :

WEB: www.banqueducanada.ca/fr/billets

Courriel: education@banqueducanada.ca

Le dernier bébé de Mohamed Diouri Économiste, enseignant et chercheur au Cégep François-Xavier-Garneau :

Le livre "Environnement économique" est un outil pour comprendre les grands problèmes économiques contemporains au centre de nos préoccupations et celles des sociétés, tels que la crise économique et financière de 2008 et la mondialisation.



Coalition Justice pour Anas

Communiqué.....

La requête de la Coalition Justice pour Anas afin d'être reconnue comme personne intéressée est rejetée

Il y a plusieurs semaines, la demande de la famille Bennis pour que ses frais juridiques soient assumés par le Bureau du coroner dans le cadre de l'enquête sur les causes et circonstances du décès de Mohamed Anas Bennis, dont le commencement a eu lieu le 27 avril, a été rejetée par le Bureau du coroner. Depuis, les appels au ministre de la Sécurité publique visant à faire renverser cette décision sont restés sans réponse. C'est pourquoi, à la veille du premier jour de l'enquête, les membres de la famille Bennis n'ont d'autre choix que de boycotter l'enquête sur les causes et circonstances du décès d'Anas, qui a été tué par l'agent Yannick Bernier du SPVM le 1er décembre 2005.

Mohamed Bennis, le père d'Anas, qui s'est déplacé à Montréal depuis le Maroc pour assister aux audiences d'enquête et qui a malgré tout l'intention de s'y présenter au premier jour, s'explique ainsi : « Si notre avocat n'est pas défrayé par le Bureau du coroner, les seules parties qui prendront part à l'enquête sont celles qui

défendent les intérêts de la police. N'oublions pas que ce sont ces mêmes parties qui, aux frais des contribuables, ont tout mis en oeuvre pour empêcher la tenue de cette enquête ! Dans de telles circonstances, qui peut sérieusement prétendre que cette enquête est équitable ? »

En même temps, la requête de la Coalition Justice pour Anas afin d'être reconnue comme personne intéressée dans le cadre de l'enquête a été rejetée par la coroner qui doit y présider, Catherine Rudel-Tessier. La Coalition Justice pour Anas est indignée par la décision du coroner. De l'avis de Samir Shaheen-Hussain, membre de la Coalition : « Nous travaillons sur ce dossier sans relâche depuis plusieurs années, et c'est justement notre connaissance approfondie du dossier qui nous met en position de soulever les préoccupations pertinentes de nombreux groupes et organismes communautaires. Le rejet de notre requête montre bien comment le public est tenu à l'écart de cette enquête. »

Après avoir passé des années à lutter pour que l'enquête ait lieu, et après avoir été entraînée dans une longue et dispendieuse bataille juridique contre la Fraternité des policiers et policières, qui cherchait carrément à faire annuler l'enquête, la famille Bennis se voit aujourd'hui forcée de boycotter les procédures. Considérant que l'enquête aura lieu à Laval, que les frais juridiques de la famille ne seront pas assumés par le Bureau du coroner et que la requête de la Coalition Justice pour Anas visant à être reconnue comme personne intéressée a été rejetée, il y a lieu de s'inquiéter quant à l'accessibilité réelle de l'enquête publique. Mohamed Bennis résume la chose ainsi : « Ce serait un lamentable simulacre de justice si l'enquête du coroner devait avoir lieu sans notre participation. Si une telle chose se produit, ce sera une enquête publique sans public. Ce sera une véritable mascarade. »

Source: Coalition Justice pour Anas

RAPPEL DES FAITS

Anas Bennis a été abattu par l'agent Yannick Bernier du SPVM, le 1er décembre 2005. Une enquête du coroner portant sur les causes et circonstances de son décès a été ordonnée le 3 juin 2008, mais a finalement pu procéder seulement après qu'une requête provenant de la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant son annulation a été rejeté le 2 septembre 2010 par la Cour supérieure.

La famille Bennis n'a pas pu participer à l'enquête du coroner présidée par Catherine Rudel-Tessier dû au fait que le Bureau du coroner a refusé d'assumer les honoraires de l'avocat. Mohamed Bennis, père d'Anas qui a voyagé du Maroc spécifiquement pour assister à l'enquête du coroner, a donc décidé de ne pas assister aux audiences, même s'il est demeuré au Palais

de Justice à Laval toute la journée. De leur part, des membres de la Coalition

Justice pour Anas, qui s'est vu refuser le statut de personne intéressée lors de l'enquête publique, ont assisté aux audiences seulement pour prendre des notes de ce qui se passait à l'intérieur.



Mohamed Bennis

Le Conseil Musulman rejette les allégations selon lesquelles une mosquée de Montréal serait la plaque tournante du terrorisme

Communiqué...

Le Conseil Musulman de Montréal (CMM) rejette les allégations récentes selon lesquelles la mosquée montréalaise Al Sunnah Al Nabawiah aurait des liens avec des organisations ou des individus liés au terrorisme.



De telles informations stigmatisent notre communauté et ne servent qu'à entretenir un climat de méfiance et de peur », a déclaré Salam Elmenyawi, président du CMM. «Une analyse objective des faits dans cette affaire révèle une toute autre réalité. Aucun administrateur ou responsable de cette mosquée n'a jamais été accusé d'avoir été impliqué dans des activités terroristes ou même eu des liens avec le terrorisme. En outre, la mosquée en question participe régulièrement à l'évènement Portes ouvertes des mosquées, invitant par la même occasion les gens de tous les horizons à venir la visiter. Au cours des dernières années, plusieurs politiciens, citoyens ainsi que des membres de diverses églises, synagogues et écoles l'ont visitée. Cette mosquée fonctionne dans la transparence, n'a rien à cacher au public et ses activités n'ont rien de dangereux ou d'illégal. Au contraire, elle a toujours été à l'avant garde des institutions qui encouragent l'implication citoyenne, l'engagement et l'intégration dans la société d'accueil

ainsi que la promotion de l'harmonie sociale et la coexistence pacifique dans notre société »

Selon le document coulé qui nomme cette mosquée, certains individus qui l'auraient fréquentée à la fin des années 1990 ont été détenus à l'extérieur du Canada après les événements du 11 septembre 2001. Toutefois, aucun d'eux n'a jamais été accusé ou reconnu coupable d'activités terroristes. De plus, étant donné le nombre élevé de ses visiteurs, la mosquée ne peut pas être tenue pour responsable du dépistage de tous ceux qui la fréquentent.

Al Sunnah Al Nabawiyah est la plus grande mosquée de la ville de Montréal. Située en plein centre de la ville, elle est fréquentée par des centaines de gens différents », a déclaré Elmenyawi. « Il est indubitable que si les administrateurs de la mosquée prennent conscience de quelque chose d'illégal ou de suspect dans la mosquée, ils alerteront les autorités. Toutefois, on ne peut ni leur reprocher d'ignorer le passé des individus qui assistent aux prières ni les

blâmer si jamais un des fidèles est reconnu coupable d'un crime quelconque »

Le Conseil Musulman note que des allégations similaires ont été soulevées de par le passé et qu'elles ont toutes été réfutées par les responsables. Le fait de les soulever de nouveau dix ans plus tard, sans aucune preuve d'actes répréhensibles de la part des responsables de la mosquée ne fait que stigmatiser une communauté entière alors qu'il a été avéré que ces allégations sont TOUT à fait fausses et farfelues. Par conséquent, CMM invite les agences de renseignements à faire preuve de plus de prudence et de sensibilité lorsqu'elles ciblent des communautés ou laissent planer des doutes sur leurs intentions ou leurs activités, et ce, sans détenir des preuves solides. Il invite, en outre, les médias à présenter une version équilibrée et objective des faits et d'éviter de verser dans le sensationnalisme.

Source:

Salam Elmenyawi (CMM)
info@muslimcouncil.org

UN PRÉSUMÉ TERRORISTE ORIGINNAIRE DE MAURITANIE AURAIT ÉTÉ LE LEADER D'UNE CELLULE DE AL QAÏDA A MONTREAL, SELON UN DOCUMENT RÉVÉLÉ PAR WIKILEAKS

Des documents secrets américains rendus publics par WikiLeaks révèlent qu'un présumé terroriste originaire de la Mauritanie et incarcéré à Guantanamo aurait été le leader d'une cellule d'al-Qaïda à Montréal. Mohamedou Ould Salahi, aurait planifié des attentats aux États-Unis avec des membres d'al-Qaïda recrutés et entraînés dans une mosquée montréalaise où il a été imam. L'homme de 39 ans a quitté le Canada après avoir été interrogé par le Service

canadien du renseignement de sécurité et par la GRC sur ses liens avec Ahmed Ressam, l'homme qui avait planifié des attentats à l'aéroport de Los Angeles. Ce militant haut placé d'Al-Qaïda, a été pendant une courte période imam de la mosquée montréalaise Al-Sunna, remplaçant pendant le mois de prière du Ramadan, à l'hiver 1999/2000, le titulaire du poste parti en pèlerinage en Arabie Saoudite.

Toujours selon le Pentagone, Salahi, ingénieur électrique formé en Allemagne, a séjourné en Afghanistan et a juré allégeance à Oussama Ben Laden. Par la suite, il a recruté dans les années 90 quatre futurs participants importants aux attentats du 11-Septembre, dont trois des pilotes qui ont précipité leur appareil sur des cibles aux États-Unis. Selon une liste

dressée par le Pentagone et publiée par WikiLeaks, une dizaine de mosquées et centres islamiques ont été utilisées par Al-Qaïda pour recruter, aider et entraîner ses militants, de Karachi à Montréal et de Lyon au Caire.

Le document, qui devait aider les enquêteurs américains dans leurs interrogatoires des détenus de Guantanamo, cite en plus de la mosquée Al-Sunna à Montréal, la mosquée de Finsbury Park et un local loué au club de jeunes Four Feathers, près de Baker Street, à Londres, la Grande mosquée de Lyon en France, et celle de l'Institut culturel islamique de Milan.

Source:

RCI / Presse canadienne

**23 000
INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES
AU QUÉBEC**

**PARTOUT
NOUS
VEILLONS
À VOTRE
SANTÉ**

PARTOUT AU QUÉBEC

EN CENTRE HOSPITALIER

À L'URGENCE

EN CENTRE D'HÉBERGEMENT

EN PÉDIATRIE

EN CLSC

AU BLOC OPÉRATOIRE

À DOMICILE

EN GÉRIATRIE

**JOURNÉE DE
L'INFIRMIÈRE
AUXILIAIRE
LE 5 MAI 2011**



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

www.oiiq.org